

Mai 2025

Avernes

Bulletin Municipal

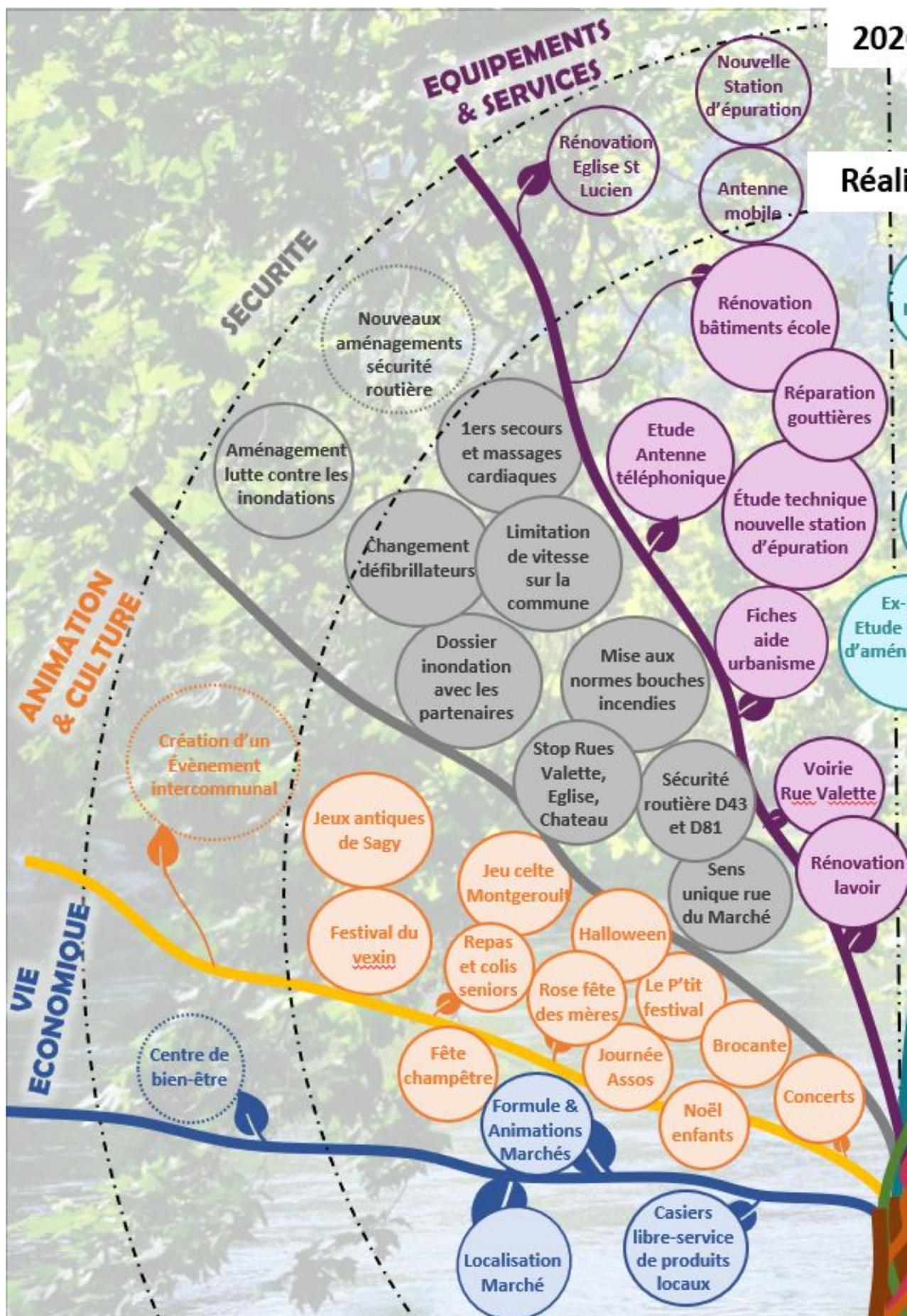


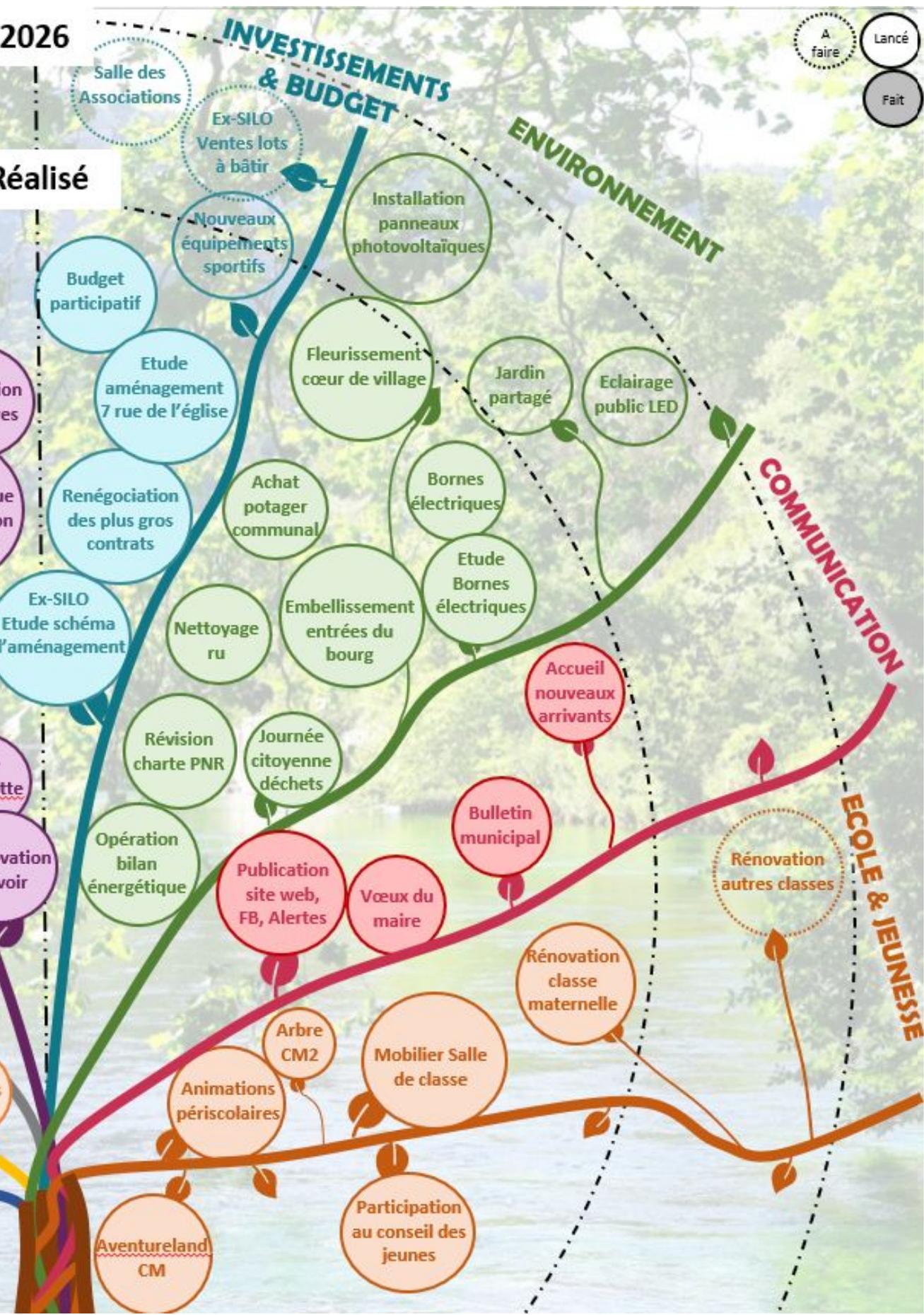
Sommaire

Le mot du maire	p.4
Les projets	p.5
Urbanisme	p.15
Environnement	p.17
Actualités municipales	p.27
Rétrospective	p.52



Feuille de route





Vous trouverez plus de détails par projet dans les pages suivantes.



Chère habitante, cher habitant

Comme je l'ai annoncé le 11 janvier 2025 lors de la cérémonie des vœux, l'équipe municipale a le plaisir de faire renaître son bulletin municipal avec une version très riche. Ce format contribue à créer du lien entre tous et vient compléter les communications plus directes effectuées via le compte facebook de la commune, les articles sur le site internet, les SMS d'alertes citoyens, et celles au plus proche de vous de par les cérémonies de vœux, les RDV habitants et les actions de vie participative. Cette reprise de la publication s'accompagne d'une rétrospective en fin de livret.

Par ailleurs, les difficultés de recrutement d'une secrétaire générale de mairie, face à une pénurie de candidats sur un poste en tension, extrêmement exigeant en termes de polyvalence et de responsabilité dans une petite collectivité, ont reporté une lourde charge de travail sur le personnel en place et sur les élus.

Les idées et la motivation ne manquent pas, mais le temps oui ! Alors pour être encore plus présents sur le terrain et mobiliser toutes les énergies au service des habitants, nous avons mis en pause le bulletin et avons ainsi pu mener beaucoup de projets en parallèle, augmenter les événements dans le village, renforcer les services, notamment périscolaires, et lancer des actions citoyennes participatives. Agir, agir en écoutant et agir ensemble.

L'équipe municipale nourrit quelques regrets et déplore toute cette énergie perdue pour les élus ! Regret de cet incivisme grandissant qui détruit le vivre-ensemble et le cadre de vie, ce manque de respect des règles de la collectivité sur la sécurité, le code de l'environnement, le bon voisinage, l'urbanisme. Regret de cet individualisme qui s'étend, qui appauvrit l'esprit d'entraide et fragilise le monde du bénévolat. Que d'énergie dépensée pour mener des projets d'intérêt général qu'il faut défendre face à certains qui recherchent leurs intérêts personnels, face à l'égoïsme d'autres, ainsi que face aux lourdeurs et lenteurs administratives !

La fin du mandat approche et tout le travail, toutes les batailles menées, sans relâche, pour trouver des subventions, optimiser les coûts, coopérer avec les partenaires, lever les obstacles - tout en restant à votre écoute - portent leur fruit. Les défis déjà relevés sont nombreux, comme détaillés dans les différentes rubriques qui suivent, avec des distributeurs de pain et produits locaux disponibles 24h/24, des investissements pour les écoliers, un nouveau service de garderie les mercredis, un festival culturel renommé, des actions citoyennes, des travaux sur le patrimoine, un jardin communal partagé,...

L'acquisition de la maison du 5 place du marché participera à la revalorisation du patrimoine et donnera une nouvelle salle d'activité aux associations ainsi qu'un centre de santé/bien être pour accueillir des professionnels. L'aménagement du nouveau quartier Chantereine se lancera dès réception des dernières préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France. Tous ces projets sont validés financièrement grâce à l'énorme travail de recherche de subventions accompli et à la gestion rigoureuse de nos finances, le tout avec des taux d'imposition inchangés depuis 2020.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui œuvre au quotidien dans l'intérêt général et qui a par exemple passé les fêtes des mères et des pères au service des habitants en distribuant une rose dans chaque foyer et en gérant la brocante. Je veux remercier chaleureusement les bénévoles qui répondent présents lors des événements municipaux, les associations et le corps enseignant, acteurs essentiels de la vie du village.

Continuons ensemble avec les élus à faire avancer les sujets, à créer du lien pour nous permettre à tous de vivre heureux et épanouis dans notre belle commune.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée et vous donnons rendez-vous à la fête champêtre le samedi 6 septembre, pensez à vous inscrire.

**Votre maire,
Christelle NOBLIA**

La feuille de route avance

Valorisation du patrimoine communal - Aménagement du 7 rue de l'église

La maison du 7 Rue de l'Église, anciens bureaux d'une entreprise qui occupait les lieux avant son achat par la Mairie en 2016, a fait l'objet d'une rénovation complète en maison d'habitation destinée à la location dans la période 2022-2024. Le projet avait obtenu une subvention de l'état (DETR) en 2019 sur la base d'un devis d'environ 80 000 euros. Il a été relancé en 2021 par la nouvelle équipe municipale qui a fait appel au CAUE95 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour étudier un aménagement global du site regroupant des bâtiments abritant des bureaux, la salle de musculation du foyer rural, le local des agents technique et des hangars techniques constituant le CTM (Centre Technique Communal). L'étude du CAUE a montré que l'aménagement d'un centre de santé/bien être ne pouvait pas s'installer sur ce site tant que le Centre Technique Communal restait sur place.

Le projet s'est donc circonscrit à transformer et aménager le bâtiment en habitation. La municipalité s'est faite accompagnée de SOLIHA, expert rénovation énergétique du PNR pour réaliser une rénovation énergétique performante. Ainsi, l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage central, incluant un ballon d'eau chaude thermodynamique, un changement des fenêtres et de la porte d'entrée à haute performance énergétique ont été décidés. Ces critères ont permis d'obtenir une subvention complémentaire pour la rénovation, achevée courant 2024. Coût total de la réhabilitation= 88 633€ HT, dont 50 395€ de subventions. Reste à charge pour la commune=38 238€ HT.



La maison comprend un salon, deux chambres à l'étage, une cuisine, une salle d'eau, une grande pièce de rangement/buanderie, ainsi que des combles entièrement aménagés (isolation et sols). Le logement est loué depuis le mois d'octobre 2024.

Son accès, commun avec les locaux techniques de la commune, a été séparé par un accès privatif et une clôture, et une partie du terrain végétalisée. Ce projet est aussi en grande partie subventionné par le PNR au titre de la dés-artificialisation des sols de la commune.

Préserver l'eau et améliorer nos infrastructures locales

La commune a poursuivi ses efforts pour préserver une ressource essentielle : l'eau. En 2024, des travaux structurants ont permis de moderniser les réseaux d'adduction d'eau potable tout en s'inscrivant dans une démarche durable.

D'avril à août 2024, d'importants travaux ont été réalisés pour remplacer les anciennes canalisations qui en plus d'être en amiante, présentaient des fuites significatives. Ces pertes, estimées à plusieurs milliers de mètres cubes d'eau potable par an de la source d'Avernes de la Douée, représentaient un gaspillage important que la Commune a remonté comme investissement prioritaire. Ces travaux menés par le SIEVAM, ont permis de préserver la santé des administrés, de stopper ces pertes et d'assurer un réseau conforme, fiable et respectueux de l'environnement. Les mesures montrent que depuis ces travaux 70m³ d'eau/jour sont conservés dans le réseau.

Lors de la cérémonie des vœux de janvier 2024, Mme la Maire avait rappelé les efforts réalisés ces dernières années sur les réseaux:

- En 2022, la rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Valette,
- Suivie par la réfection de la chaussée réalisée par la Communauté de Communes Vexin Centre, grâce à l'implication de M. Marcel Allègre, vice-président en charge de la voirie.
- Cette réfection a été réalisée à l'aide d'un **nouveau procédé multicouches**, offrant une durée de vie supérieure à 10 ans et un **meilleur bilan carbone**, en évitant un décaissement complet de la route. Ces travaux, attendus depuis 2018, avaient marqué une étape clé dans l'amélioration des infrastructures locales.



La feuille de route avance

Projet d'antenne mobile

L'accès au réseau mobile 3G/4G sur tout le territoire a été déclaré priorité nationale. Joindre le numéro d'urgence, le 112, par tous et à tout moment est un objectif primordial, tout comme permettre la connexion des appareils médicaux en permanence. Par ailleurs, disposer d'un accès numérique pour tous est une nécessité.



L'étude initiale réalisée par l'opérateur FREE MOBILE désigné par le préfet du Val d'Oise suite au décret ministériel du 21 Juin 2022 a conclu que la topographie de la commune ne permettait pas de couvrir le bourg d'Avernes et le hameau de Gadancourt avec une seule antenne. En conséquence, l'opérateur FREE MOBILE a été chargé de restreindre l'étude sur la partie bourg d'Avernes. Un décret ministériel ultérieur, daté du 26 décembre 2023, a missionné SFR pour étudier l'accès au réseau mobile sur la zone de Gadancourt.

Dans les deux cas, et suite aux premières préconisations de l'opérateur FREE MOBILE, le conseil municipal a décidé d'encadrer les études des opérateurs en leur imposant des contraintes fortes sur le lieu d'implantation afin de préserver la qualité de notre village : pas d'antenne en zone urbanisée, privilégier une faible hauteur de mât, à plus de 80 m des habitations, au maximum caché par des arbres hauts, en soignant l'intégration paysagère. Toutes ces règles exigées par le conseil municipal ont pour but d'éviter l'implantation d'antenne dégradant le paysage avec un pylône au milieu d'habitations ou en plaine comme on peut le voir dans certains villages aux alentours.

Pour le bourg d'Avernes, nous en sommes à 12 sites ayant fait l'objet de relevés radio. Le 6ème lieu étudié était satisfaisant en termes d'études radio mais, nécessitant une antenne de 43 mètres au niveau du cimetière, le conseil municipal a rejeté à l'unanimité cette solution.

Les études de FREE MOBILE ont montré que seul le site n° 10 «coche toutes les cases». Cet emplacement, un ancien réservoir d'eau, a l'avantage d'être en dehors de la zone urbanisée, de permettre l'implantation d'une antenne de taille moyenne, dans une zone boisée, à plus de 85 m de la première maison, sur une base béton existante.

Ce lieu, au bout d'un chemin débouchant sur le ru, se situe sur une parcelle communale enclavée. Il a donc fallu demander un droit d'accès à l'habitant d'Avernes propriétaire des terrains entourant la parcelle pour poursuivre l'étude de faisabilité technique. Demande que l'habitant a refusée.

Malgré plusieurs tentatives de conciliation, cette demande d'accès ayant toujours été refusée.

La commune a fait une demande officielle de servitude, dont l'instruction est en cours. Cette situation de blocage est le frein principal à la réalisation du projet.

Les enjeux pour la commune

Actuellement, deux risques majeurs pèsent sur ce projet :

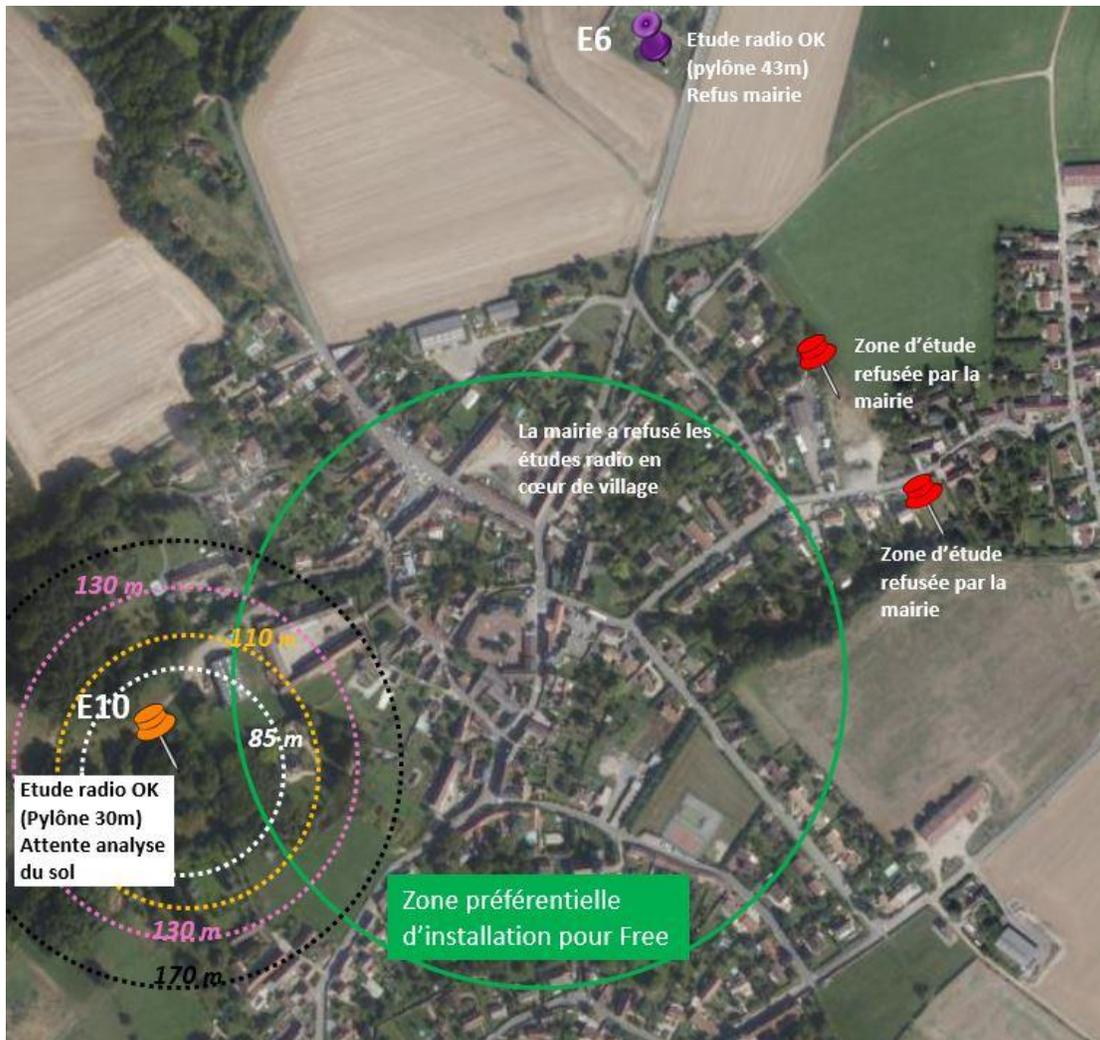
- **Un emplacement imposé sur une zone non communale**, donc sans garantie d'une bonne couverture pour tous les habitants et donc de sécurité, et sans garantie d'une bonne intégration paysagère, ni de distance par rapport aux maisons.
- **Le retrait des opérateurs**, ce qui laisserait Avernes en zone blanche.

Face à ces défis, la commune se bat pour que le projet d'antenne soit implantée sur un terrain communal, avec des exigences qualitatives et d'intégration paysagère fortes.



10ème site étudié en dehors de la zone urbanisée

La feuille de route avance



Extrait du dossier réalisé par Free, consultable sur le site de la mairie.

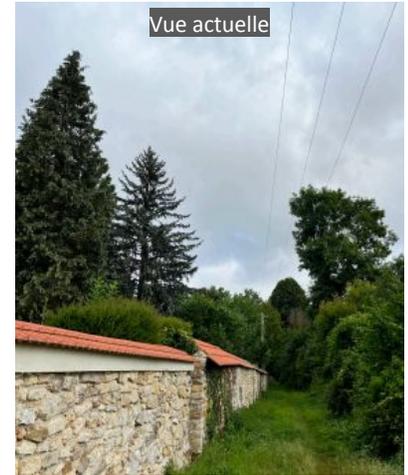
Pour le hameau de Gadancourt, zone prioritaire à couvrir par SFR pour garantir une couverture mobile 3G/4G de qualité sur l'ensemble du hameau avec des autorisations de fréquence accordées aux 4 opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR.

Les résultats des premières études radio sur trois lieux distants en ont écartés définitivement deux. A la demande de la municipalité, SFR a effectué des études radio sur sept autres emplacements. Les niveaux de couverture semblent convenables sur certains sites.

Des études complémentaires à venir affineront les emplacements possibles et des photomontages permettront de projeter le pylône dans chaque environnement paysager. A réception des études complètes, une réunion de présentation aux habitants de Gadancourt sera organisée.

Ce qu'il faut retenir : Comme l'a défini le gouvernement, l'accès au réseau sans fil est une priorité nationale pour les communes rurales. Outre l'accès nécessaire aux services classiques de communication, **les priorités sont l'accès aux services d'urgence, la capacité de connecter des appareils d'assistance médicale 24h sur 24h** quelques soient les conditions climatiques. Pour Aavernes, l'étude est bloquée depuis un an et demi, pour Gadancourt l'étude va bientôt aboutir.

La volonté du conseil municipal est d'aboutir le plus rapidement possible.



La feuille de route avance

La sécurité routière, une priorité commune

La sécurisation des usagers et les nuisances sonores sont des préoccupations majeures pour l'équipe municipale. Des mesures concrètes ont été mises en place depuis 2020 pour améliorer les déplacements et protéger tous les usagers de la route. Malgré les aménagements réalisés, certains comportements inciviques persistent, obligeant la municipalité à étudier toujours plus d'aménagements afin de renforcer la sécurité.



Mesures déjà mises en place :

- **Installation de panneaux stop** : des arrêts ont été installés au croisement de la RD81 avec la rue du Château et la rue Valette afin de réguler la circulation et limiter les risques d'accident.
- **Limitation de vitesse à 30 km/h** : l'ensemble de la commune est désormais limité à 30 km/h, signalé par des panneaux installés aux entrées de la commune. Cette mesure vise à réduire les excès de vitesse, particulièrement dans les zones résidentielles.
- **Installation de signalétique de traversée de cavaliers** : à chaque panneau d'entrée du hameau de Gadancourt
- **Aménagement de la rue du Marché** : les travaux effectués ont permis la mise en sens unique de cette voie, améliorant la sécurité aux abords de l'école et de la salle des fêtes J.Kessel.
- **Signalement immédiat au 17 de tout rassemblement de motards** au niveau du cimetière, de toutes nuisances sonores répétées. Déplacement du maire sur place chaque week end de beau temps pour dialoguer avec les groupes leur expliquant les nuisances qu'ils créent pour le village



Appel à la vigilance et respect du code de la route

Malgré ces aménagements, des incivilités routières persistent. Nous rappelons aux automobilistes, motards et cyclistes l'importance du respect des règles de circulation pour garantir la sécurité de tous. En cas de comportements dangereux ou d'incidents, n'hésitez pas à composer le **17** pour signaler un problème auprès de la **gendarmerie**.



Projets à venir

Face à certaines situations critiques, la municipalité a étudié de nouveaux aménagements :

- **Sécurisation de la RD43**, sur la portion située entre l'entrée côté Frémainville et la mairie, l'ajout de places de stationnement sur la chaussée a été demandé au Conseil Départemental, ce qui permettrait de réduire la vitesse tout en offrant davantage de commodités pour les habitants.
- **Systèmes de sécurisation dans la rue Valette**, où des dispositifs spécifiques sont prévus pour compléter les travaux déjà réalisés. La commune lancera les travaux dès la notification des subventions attendue en juin 2025.
- **Mise en sens unique de la rue des prés.**



La feuille de route avance

Stationnement

Comme tous les villages anciens, **Avernes manque de places** de stationnement. Aussi pour le bien vivre ensemble, il est demandé aux **habitants disposant de garage ou de places dans leur propriété**, de **rentrer leur véhicule** et de **ne pas stationner dans la rue**.



Le **stationnement sur les trottoirs est interdit**, y compris les stationnements à cheval sur le trottoir. Trop souvent, des véhicules occupent l'espace réservé aux piétons. Pensez à nos enfants et aux poussettes, qui doivent emprunter la chaussée avec les risques que cela comporte.

Enfin, **respectez les places réservées pour les handicapés**.

Ces rappels font malheureusement suite au constat de non respect de ces principes de vivre ensemble.



Acquisition d'une maison emblématique - Un projet au service des associations, des habitants et du patrimoine d'Avernes



L'équipe municipale est fière d'annoncer l'acquisition d'une maison **chargée d'histoire**, située en plein cœur du village. Cet ancien café, doté d'une salle de bal, fait partie intégrante de **notre patrimoine**. Cette acquisition, pour un montant de 300 000 €, a bénéficié d'un soutien financier de 20 % grâce à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Ce projet répond à plusieurs objectifs. D'une part, il permettra de proposer, sur une aile, une nouvelle **salle dédiée aux activités des associations** et sur l'autre aile la **création d'un espace de santé/ bien-être** à destination de professionnels paramédicales ou de médecines douces. D'autre part, il s'inscrit dans une démarche de **préservation de notre patrimoine**, en redonnant vie à un lieu emblématique de la commune. Ainsi les travaux viseront à valoriser l'identité du lieu tout, en l'adaptant aux besoins actuels, à dynamiser le village autour de la place du marché en proposant de nouveaux services aux habitants.

En 2023 la commune avait été labellisée "Village d'avenir" par la préfecture du Val d'Oise. Grâce à ce dispositif, nous avons bénéficié d'un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé pour un bilan énergétique complet sur cette habitation. Nous nous sommes également appuyés sur SOLIHA, notre Conseil en Energie partagé du Parc, pour une étude approfondie des différents scénarios de travaux possibles. Forts de ces collaborations, nous avons lancé un projet de **rénovation énergétique ultra performant** (eau, ventilation, éclairage, électricité, chauffage) et vertueux pour l'environnement avec des solutions de travaux retenues qui atteindront un **gain énergétique de 83%** et une réduction des gaz à effet de serre de 85%. Grâce à la performance de la solution de rénovation énergétique retenue le Conseil départemental nous a attribué une **subvention complétée d'un bonus "Qualité"**. Au total, le coût du projet de rénovation énergétique complète du bâtiment et de l'aménagement intérieur de la salle d'activité des associations s'élève à 763 512€ HT (acquisition comprise) pour un total de subventions de 486 169€.

Ce projet ambitieux reflète l'engagement de la municipalité à **renforcer le tissu associatif local** et à protéger le patrimoine historique de notre village. Pour associer les associations à ce beau projet d'une nouvelle salle d'activités, la mairie a organisé un chantier participatif sur deux week-ends. Grâce à une petite équipe composée de quelques bénévoles, des cantonniers et de deux élues qui assuraient la coordination du chantier, la salle de bal a été mise à nue et sur chaque week-end une benne pleine de gravats a été évacuée!

La prochaine étape consiste à faire appel à un architecte afin de finaliser l'avant projet détaillé et de lancer le marché public pour consultations des entreprises.

La feuille de route avance

Un jardin communal partagé, pour bien vivre ensemble, créer du lien social et cultiver ensemble

Après presque cinq années de recherche d'un terrain adapté, le projet d'un jardin partagé communal souhaité par l'équipe municipale s'est concrétisé en juin 2024! Avec une surface de plus de **600 m²**, la **parcelle** acquise par la municipalité est **idéalement située** **Chemin des potagers**. Déjà plantée d'arbres fruitiers, elle bénéficie d'un très bon ensoleillement, ce qui favorisera la bonne fructification de toutes les plantations.

La volonté de l'équipe municipale était de créer un jardin partagé qui aille au-delà de la seule culture en commun de fruits et légumes. En dessinant ce projet les élus ambitionnaient de mettre en place un **lieu à fonctions multiples** favorisant le **collectif** et la **biodiversité**, où se mêleraient à la fois des espaces de **cultures**, de **nature**, de **rencontres intergénérationnelles**, de **partage** des savoirs, de **sensibilisation**, d'**éducation**, et de **détente** dans un esprit de partage et de **solidarité**.



Avec l'acquisition de ce terrain auprès de **M. et Mme. Rossoni**, le Jardin Partagé Communal a franchi sa première étape. **Nous tenons à REMERCIER vivement Colette et Claude** pour avoir accepté de vendre ce terrain pour lancer ce projet communal.

Fin 2024, lors de l'appel à projets (**budget participatif citoyen**) initié par la municipalité, un avernois a proposé de lancer un jardin potager communautaire sur une parcelle communale. Cette initiative s'inscrivant dans cette même ambition municipale, elle tombait à point nommé.

A présent, le Jardin Partagé Communal devient une réalité et, avec l'arrivée des beaux jours, les premiers outils ont fait leur apparition!

Si vous aussi êtes intéressés pour rejoindre l'équipe de bénévoles pour construire et faire vivre ce projet communal, faites vous [connaître auprès de la mairie et restez attentifs aux prochaines communications.](#)

Aménagement de nouveaux équipements sportifs et de loisirs

L'appel à l'atelier participatif d'avril 2024 a rencontré un succès mitigé avec 5 habitants au 1^{er} atelier, puis 3. De ces trois ateliers, en mairie et sur site, des propositions concrètes ont émergé. La prochaine étape est de se faire accompagner du paysagiste du PNR pour étudier les plans d'aménagement en y intégrant le volet Espaces verts, intégration paysagère et protection du patrimoine bâti.

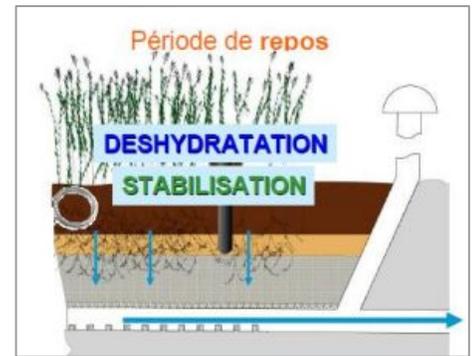


La feuille de route avance

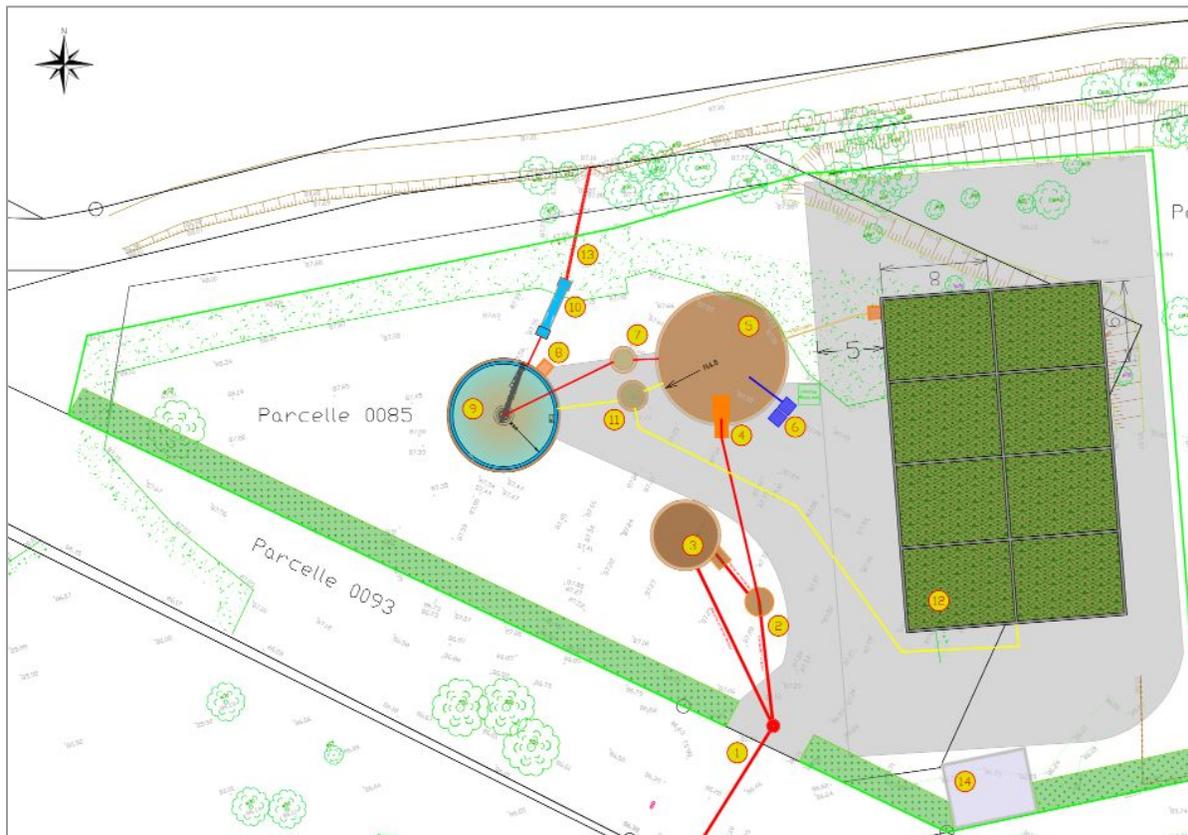
Nouvelle station d'épuration : vers une solution hybride adaptée aux contraintes locales

Les études de sol réalisées pour le projet de la nouvelle station d'épuration ont révélé que la solution envisagée, basée sur des bassins lits de roseaux, ne pourra être mise en œuvre que partiellement. En effet, le taux d'infiltration du sol n'est pas suffisant pour garantir un traitement optimal uniquement par ce procédé.

Pour répondre à ces contraintes, il a été décidé de combiner l'installation avec un autre dispositif pour traiter la filière eau, en plus de l'aménagement dédié au traitement des boues par les bassins de roseaux. La solution retenue sera donc une **station hybride**, combinant plusieurs technologies pour assurer une efficacité et une durabilité maximales.



Ce projet structurant d'un coût de 2 731 200€ HT est inscrit au budget 2025 du SIARP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise). Le démarrage des travaux subit un décalage du fait d'une étude complémentaire demandée par la police de l'eau. La commune suit de près l'évolution de ce dossier stratégique pour la gestion durable de notre environnement.



Les travaux de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées ne provoqueront aucune perturbation de fonctionnement de la station actuelle, en effet les aménagements se feront sur des zones distinctes. Une fois la nouvelle station en activité, les éléments inutiles de l'ancienne station seront démolis et enlevés.

Une intégration paysagère complète est prévue en même temps que la construction de la nouvelle station, avec notamment la plantation de haies sur toute la périphérie.

La feuille de route avance

Aménagement sur la zone de l'ancien silo : un projet ambitieux, intégré au caractère rural du village

La "zone de l'ancien Silo" est une parcelle communale d'environ 6 Ha sur laquelle se trouvait un silo et une coopérative agricole, démolis en 2016, qui avait fait l'objet de plusieurs études non concrétisées sur les précédentes mandatures.



Source : <https://www.binettravauxpublics.fr/1238-2/>



Partant sur un nouveau projet l'équipe municipale a lancé une étude d'aménagement avec un nombre de logements restreints et tournés vers le résidentiel. De par sa conception ce nouveau quartier est destiné à accueillir des habitants désireux de vivre dans un village rural, d'accueillir des enfants dans notre école en proposant des terrains et un cadre de vie adaptés aux attentes actuelles.

Le cabinet d'architecture Pons & Maaquin et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Didier Weckmann ont été retenus pour accompagner la municipalité dans ce projet ambitieux. Depuis septembre 2022, de multiples échanges ont eu lieu avec les partenaires, le CAUE95, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et le Parc Naturel Régional (PNR). Les premières esquisses ont été suivies de neuf versions successives, toutes ajustées pour répondre aux exigences architecturales et environnementales strictes. Malgré ces efforts, la 10^{ème} version n'a pas été validée par l'ABF, qui demande de nouvelles modifications conséquentes.

L'objectif est de viabiliser 10 parcelles destinées à la construction de maisons individuelles, avec les ambitions suivantes :

- Favoriser la construction d'habitations T2/T3 pour jeunes familles, personnes âgées et garder une parcelle communale,
- Respecter la topographie du site, le cône de vue sur le village (église) et la charte paysagère du PNR,
- Implanter du bâti qui favorise les espaces verts (arbres, noue...) et des cheminements doux intérieurs,
- Encadrer les constructions par un règlement clair sur la nature (rez de chaussée + un étage + combles), le positionnement, les matériaux utilisés des maisons, murs, clôtures, les plantations et les places de stationnement,
- Ne pas enclaver le lotissement, l'ouvrir au maximum sur la rue de Chantereine et y aménager une petite place,
- Financer le projet grâce à des subventions avec un bilan économique positif pour la commune (ventes des lots + subventions - coûts d'aménagement + bilan à long terme sur la fiscalité et le cadre de vie pour préserver notre école et favoriser un environnement humain multi-générationnel).



Esquisse d'une version de projet soumise à l'ABF.

L'investissement total estimé à 1 071 700 € est financé actuellement à hauteur de 527 514 € grâce à un contrat rural incluant des subventions départementales et régionales pour 350 000 € et des aides liées à la qualité environnementale du projet. La municipalité continue à collaborer activement avec ses partenaires. La prochaine étape est une nouvelle réunion de concertation afin de finaliser le permis d'aménager et enclencher les travaux de viabilisation.

Ce projet reflète la volonté d'Avernes de construire un avenir respectueux de son caractère rural et de son cadre de vie, en relevant le défi complexe de concilier développement local et préservation patrimoniale.

La feuille de route avance

Transition énergétique : Avernoes agit pour un futur durable

La commune poursuit activement sa transition énergétique à travers plusieurs initiatives concrètes visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses infrastructures, réduire ses consommations, et préserver l'environnement, tout en s'adaptant aux besoins actuels et futurs de ses habitants.

Rénovation énergétique et sécurisation de l'école

Des travaux d'envergure, subventionnés par la DETR, le fonds scolaire du Conseil Départemental et le PNR, ont été réalisés pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux :

- Isolation thermique de la classe de maternelle avec des matériaux biosourcés (laine de bois).
- Remplacement des huisseries (portes et fenêtres) à l'école et au réfectoire.
- Passage à un éclairage LED pour réduire les consommations énergétiques.
- Remplacement du portail et aménagement partiel de la cour d'école.

Réduction de la pollution lumineuse et éclairage public

Dans le cadre de sa démarche écologique, la commune a expérimenté en 2023 l'extinction de l'éclairage public entre le 15 mai et le 15 août. Cette mesure, désormais adoptée depuis 2024, contribue à réduire la pollution lumineuse et les dépenses énergétiques. Par ailleurs, Avernoes est inscrite dans une étude menée par le SIERC pour un passage à l'éclairage public LED sur les rues de la commune restant à équiper.

Rénovation des logements communaux

Le plan pluriannuel de rénovation des logements communaux se poursuit :

- Travaux réalisés pour les logements rue de la Belle Couturière et 54 Grande Rue.
- Rénovation du local des infirmières et de l'accès depuis le parking.
- Rénovation et aménagement complet puis mise en location depuis octobre 2024 de la maison au 7 rue de l'Église.



Optimisation et réparations du système de chauffage et de la chaudière à granulés

Installée en 2018 pour chauffer l'ensemble des bâtiments communaux (école, mairie, logements, salles J. Kessel et polyvalente), la chaudière à granulés et la régulation ont connu des dysfonctionnements, notamment dus à des fuites sur des conduites enterrées qui ont nécessité le remplacement de deux canalisations à un an d'intervalle. Ces difficultés n'ont pas eu de conséquence sur le confort des occupants, grâce à l'implication d'une élue pour surveiller les chaudières et les T° jour et nuit, pour régler au petit matin les thermostats des radiateurs électriques achetés en attendant la réparation des fuites en fin de saison de chauffe.

Les travaux ont été réalisés à coûts maîtrisés (10 558€ HT) grâce aux subventions du fonds scolaire départemental (4 223€).

Borne électrique

Une borne de recharge pour 2 voitures électriques a été installée rue du château, entièrement financée par le SMDEGTVO. En fonction depuis le 6 mai 2025, disponible 24h/24, elle fait partie du réseau VOLTI. **Le stationnement est exclusivement réservé aux voitures en charge sur la borne.**

Le revêtement de sol des 2 places PMR sera réalisé prochainement, en coordination avec le Département qui sécurisera la traversée de la RD81 au niveau du petit parc pour enfants.



O'local : 3 ans déjà !

Voici trois ans, en 2022, que la municipalité, accompagnée financièrement par France Relance et le PNR du Vexin français, a mis en place des équipements innovants pour promouvoir les agriculteurs et producteurs locaux en circuit court. Des armoires de casiers secs ont été installés en mai, le distributeur de pain en juin, puis le distributeur de produits frais en juillet. Accessibles 7j/7 et 24h/24, rendant service à tous, ils rencontrent un vrai succès.

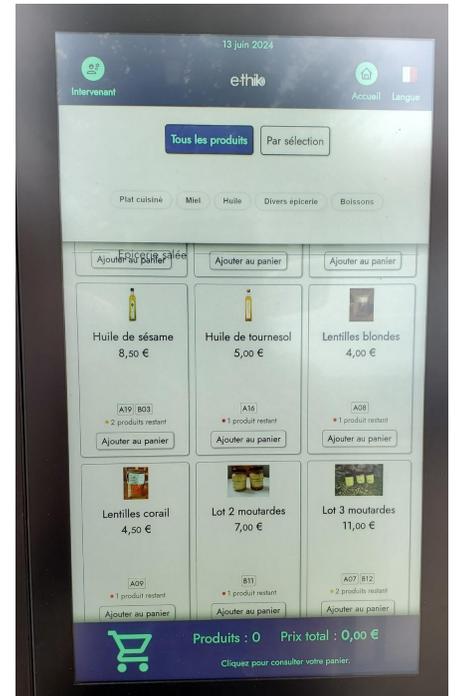
Depuis mi-mai 2024, une nouvelle borne de commande ainsi que 25 casiers réfrigérés ont été mis en place par notre fournisseur E-THIK, apportant des améliorations significatives :

- Casiers réfrigérés pour une meilleure conservation des produits et des boissons déjà fraîches
- Ecran de commande beaucoup plus lisible
- Possibilité de faire un panier avec plusieurs produits
- Interface de commande beaucoup plus visuelle et intuitive

Pour rappel, tous les produits proposés sont locaux, apportés soit par les producteurs eux-mêmes soit par le biais d'une association qui mutualise les commandes.

Merci de leur confiance et de leur implication dans ce projet :

- Boulangerie Pâtisserie Les Deux Petits Bouts De Choux de Nucourt
- La Rivoise : maraîcher de Cergy-Pontoise
- Equalis : association actrice de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion pour divers produits frais et autres du distributeur, basée à Conflans-Ste-Honorine. Tous les produits sont fabriqués artisanalement en Ile-de-France et départements voisins
- Bee Api : apiculteur d'Avernes,
- L'huilerie Avernoise : agriculteur d'Avernes, proposant huiles et farine
- Les moutardes du Vexin : agriculteur de Gouzangrez, proposant moutardes, légumes secs, biscuits
- Ferme des champs verts : producteur de fruits rouges, proposant confiture, pétillant et sirop de fraises
- Brasserie du Vexin : paysan-brasseur de Théméricourt, proposant limonade et cola locaux
- Chez Papy : restaurateur de Cergy proposant des plats cuisinés en bocaux stérilisés et terrines en conserve
- Les pâtes du Vexin : agriculteur à Hazeville, propose des pâtes artisanales
- Kelaïo : Savons saponifiés à froid, fabriqués à Jambville.



Le personnel municipal et des élus sont très impliqués dans ce projet afin de le faire fonctionner au quotidien. Nous les en remercions chaleureusement.

Abonnez-vous à **O'local**, la page dédiée pour connaître les dates d'approvisionnement :

<https://www.facebook.com/olocalavernes/>



Je déclare mes travaux en ligne

Depuis le **1er janvier 2022**, la déclaration préalable de travaux et autres demandes d'autorisation d'urbanisme se fait en ligne via le GNAU : **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme** sur <https://gnau13.operis.fr/vexincentre/gnau/#/>

Le formulaire papier est encore accepté (à déposer en 5 exemplaires à la mairie, info: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>).

A retenir pour Aavernes et Gadancourt (deux PLU distincts):

La commune d'Aavernes se situe au sein du Parc Naturel du Vexin et ses églises sont classées. La réalisation de **travaux de type modification de façade (portes, fenêtres, ravalement, portail, portillon...), changement de peinture ou de matériau, extension (pergolas, serre, terrasse, abri de jardin, piscine...), ou division foncière**, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable (DP) ou Permis de Construire.

Conformément aux PLU d'Aavernes et de Gadancourt, pour respecter le caractère rural de nos villages et lutter contre les risques d'inondation par ruissellement, la surface construite toutes parcelles confondues ne doit pas excéder 20% de celle-ci, ou 25% en cas de division foncière.

A noter par ailleurs dans le formulaire, que toutes les constructions du village :

- 1- se situent dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- 2- se situent dans les abords d'un monument historique

En cas de doute ou pour toute assistance, **n'hésitez pas à contacter la commission urbanisme de la mairie à mairie@avernes95.fr** ou via le formulaire de contact du site internet d'Aavernes.

Comment faire ?



Je me rends sur le site web :

gnau13.operis.fr/vexincentre/gnau

-  Je crée **mon compte** ou je me connecte avec mes identifiants France Connect.
-  Je remplis le **formulaire** adéquat sans oublier d'ajouter les **pièces nécessaires** à l'instruction du projet.
-  Je **valide** le formulaire après avoir contrôlé les informations saisies.
-  Mon dossier est **transmis** au service instructeur et je peux suivre son évolution **en temps réel** en me connectant à mon compte.

Conseils pratiques pour la déclaration préalable de travaux :

Le service Urbanisme signale de nombreux dossiers mal renseignés ou incomplets qui font retarder le démarrage de vos travaux ou des types de travaux proscrits dans le Vexin, qui occasionnent des refus. Aussi, nous vous invitons à consulter trois sites internet qui vous seront très utiles dans la définition de vos projets et démarches de déclaration des travaux.



1-Site du PNR Vexin français : vous y trouverez un descriptif de la charte paysagère du Vexin - que les communes adhérentes se sont engagées à respecter - avec des fiches pratiques et les coordonnées de l'architecte conseil.

<http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/amenagement/patrimoine-bati/>

2-Site de la CCVC : service instructeur des dossiers. Vous y retrouverez notamment des exemples de pièces à joindre et le lien des démarches en ligne :

https://ccvexincentre.fr/wp-content/uploads/2022/01/CCVC_urbaflyer-demat_web.pdf.

3-Site du gouvernement : vous permet de générer des pièces à joindre à votre dossier : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>.

Vous y retrouverez les références cadastrales de la parcelle concernée par les travaux, en saisissant votre adresse, ainsi que toutes les informations relatives au PLU de votre parcelle. Vous aurez aussi accès à un outil pour calculer la surface de votre parcelle ou des extensions envisagées, information souvent demandée.



Les Autorisations d'Urbanisme en ligne

Quand démarrer les travaux ?

Toutes les DP sont envoyées pour instruction au pôle urbanisme de la Communauté de Communes Vexin Centre. Quelques jours après le dépôt, vous recevrez un courrier du pôle urbanisme vous indiquant que le **délaï d'instruction** de 1 mois est étendu à **2 mois** pour étude par l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est possible que vous receviez rapidement par courrier un accord (avec ou sans prescription) ou refus de l'ABF quelques jours plus tard. Cependant, il faudra attendre le **courrier définitif du pôle urbanisme (courrier avec en tête de la mairie d'Avernes et signé par Madame le maire)** pour avoir la décision définitive.

N'entamez pas les travaux avant d'avoir reçu ce courrier définitif !

En cas de refus, le courrier contiendra les motifs et vous devrez déposer une nouvelle DP avec les ajustements attendus de votre projet. Le démarrage des travaux est INTERDIT.

En cas d'accord, pensez à **installer un panneau visible** sur rue indiquant la nature des travaux et la DP concernée, **avec la date d'accord** de la Mairie, pendant toute la durée des travaux. Vous pouvez aussi simplement afficher une copie de l'accord.

Après les travaux, les démarches obligatoires :

Une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** (Daact) doit être déposée en mairie pour signaler la fin des travaux (Cerfa n° 13408*05).

La mairie a trois mois pour contester la conformité des travaux. Les agents du pôle urbanisme de la CCVC peuvent se rendre sur votre terrain afin de constater que les travaux réalisés sont conformes à ceux indiqués dans l'autorisation d'urbanisme.

Si la conformité des travaux n'est pas contestée, vous pouvez demander au service urbanisme de vous fournir une attestation certifiant que les travaux sont conformes à l'autorisation d'urbanisme. Elle est délivrée sous 15 jours.

En cas de refus ou d'absence de réponse de la mairie, l'attestation est à demander auprès du préfet. Vous avez également **90 jours** après la fin des travaux pour **déclarer au centre des impôts** les constructions ou changements que vous avez réalisés (piscine par exemple). Pour cela, il faudra adresser un formulaire de déclaration au centre des finances publiques de Cergy-Pontoise. Cette déclaration permet au centre des impôts de recalculer le montant de votre taxe foncière.

DÉCLARATION PRÉALABLE
Construction ou travaux

N° DÉCLARATION :

En date du :

Bénéficiaire(s) :

Nature des travaux :

Surface de planché autorisée : m²

Hauteur de la/les construction(s) : m

Surface des bâtiments à démolir : m²

Superficie du terrain : m²

Nom de l'architecte, auteur projet architectural :

Date affichage permis en mairie le :

Le dossier peut être consulté à la Mairie de :

Droit de recours :
Le délai de recours contentieux à l'encontre d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable ou d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain des places mentionnées à l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R.600-1 du code de l'urbanisme).

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Quels sont les risques à ne pas déclarer ?

- Vous pouvez avoir des refus systématiques pour des futures demandes de travaux tant que ces travaux ne sont pas régularisés.
- Votre bien sera plus difficile à vendre et subira une baisse de prix. Certaines non conformités vont jusqu'à empêcher la vente du bien.
- Vous pouvez être poursuivi devant le Tribunal Administratif.
- Vous serez redressé par le fisc si ces modifications non déclarées sont taxables (exemple : piscine).



Si vous faites appel à une entreprise, veillez à ce qu'elle :

- **demande à la mairie** une autorisation préalable **au moins 5 jours avant** le démarrage des travaux, pour tout **besoin de stationnement gênant** sur la voie publique **ou permission de voirie**,
- respecte l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2009, sur les **horaires des nuisances sonores**.

Planification des énergies renouvelables

Face à la crise énergétique et au changement climatique, la France s'est fixée comme objectifs d'atteindre :

- 40 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 et
- la neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat a décidé en mars 2023 d'accélérer le développement de la production des énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, biomasse...). Il a confié un rôle majeur aux collectivités en leur demandant de proposer des zones, dites ZAENR*, où les projets d'énergies renouvelables seraient favorisés prioritairement.

Les porteurs de projet seront incités à se diriger vers ces zones d'accélération grâce à des avantages tels que financiers ou des délais de procédures réduits.

Après les premières réflexions de la commune fin 2023, suivies d'une consultation publique ouverte en mairie en janvier 2024, la municipalité a validé et transmis les zones identifiées aux autorités concernées, pour analyse et consolidation avec les autres territoires, pour une cartographie au niveau de la région. Trois types d'énergies renouvelables ont été validés : le photovoltaïque, le solaire thermique et la géothermie. La commune a totalement écarté la méthanisation et l'éolien.

(*) **ZAENR: Zone d'Accélération des ENergies Renouvelables**



Source : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/guide-d-accompagnement-a-l-elaboration-des-zones-d-a12823.html>

Planification des énergies renouvelables

ZAENR panneaux photovoltaïques et solaire thermique

Le Conseil municipal a intégré toutes les toitures (habitations et hangars) comme zones possibles pour l'installation des panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques, en zones habitées ou en habitations isolées. Ainsi que quelques parcelles isolées, non visibles de l'espace public et de faible superficie, pour des projets avec des panneaux photovoltaïques.

ZAENR panneaux photovoltaïques



<ul style="list-style-type: none"> 👁 Enjeux PNR du Vexin français (Objectif ... 👁 Charte Objectif 2040 <ul style="list-style-type: none"> 👁 Espaces privilégiés pour le développement des ceintures vertes <ul style="list-style-type: none"> 👁 — Espaces à préserver ou à consolider 👁 - - - Espaces privilégiés pour le développement des ceintures vertes 👁 🏡 Sensibilité paysagère

ZAENR solaire thermique



ZAENR de méthanisation

Le conseil municipal n'a donné aucune possibilité d'installation d'usine de méthanisation sur le territoire.



ZAENR géothermie

Les zones possibles pour l'installation de solutions de géothermie de surface sont toutes les zones habitées agrandies d'une bande de 100m autour, pour une éventuelle installation collective.

- ▬ Géothermie sans rajout des bandes de 100 m
- ▬ Géothermie avec rajout des bandes de 100 m

Energies renouvelables et performance énergétique

Pour une meilleure performance énergétique et un meilleur confort de nos bâtiments communaux

La plupart de nos bâtiments communaux ont été construits il y a déjà près de 100 ans. Les différents locaux (classes d'école, mairie, salle polyvalente, salle Kessel, bibliothèque, ...) représentent un volume à chauffer de près de 4 300 m³. une surface de plus de 1 200 m². Du fait de cette superficie la commune est concernée par le décret tertiaire qui impose des réductions progressives des consommations à échéances fixées par l'Etat: - 40 % en 2030, - 50 % en 2040, - 60 % en 2050.

Aussi, pour réduire les énergies consommées tout en améliorant le confort thermique, hiver mais également été, la qualité de l'air et de l'éclairage, il est indispensable de rénover les bâtiments communaux par des travaux adaptés.

La commune a entamé la démarche de leur rénovation progressive avec l'accompagnement de partenaires spécialisés.



Le diagnostic énergétique des derniers locaux ont été finalisés en 2024 par notre Conseil en Energie Partagée (SOLIHA), comprenant pour chaque bâtiment :

- un bilan thermique de l'état existant,
- des recommandations techniques pour en améliorer la performance énergétique (murs, planchers, parois vitrées, éclairages, renouvellement d'air, eau chaude sanitaire, maîtrise des usages...),
- une pré-étude photovoltaïque sur les toitures des bâtiments communaux.



Dans le cadre du dispositif « Villages d'Avenir » auquel la commune s'est inscrite en 2023, des bureaux d'études spécialisés finalisent les dernières études détaillées qui permettront d'aider à choisir les solutions techniques et financières.



La municipalité pourra ainsi prioriser les travaux et établir son plan pluriannuel d'investissement de rénovation des bâtiments.



Photovoltaïsme sur la grange



La grange vue côté parking

La toiture du bâtiment ancien, appelé "la grange", fait l'objet de réparations annuelles d'entretien et nécessite des réparations lourdes pour limiter les dégradations de cette structure. Des travaux de mesures conservatoires ont été réalisés chaque année au gré des intempéries avec principalement la pose et le remplacement d'ardoises, ainsi que la réparation des gouttières.

Ces premiers travaux ont été également l'occasion d'évaluer le potentiel photovoltaïque de la toiture et les contraintes techniques associées, en particulier sur la charpente. L'opportunité de valorisation du bâtiment par la production d'énergie électrique a fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux mi 2024 pour installer une toiture photovoltaïque avec autoconsommation de l'électricité produite et en faire le 1^{er} projet d'autoconsommation collective portée par une commune.

Hélas, située dans le périmètre du secteur ancien et aux abords de l'église Saint Lucien (monument historique), l'Architecte des bâtiments de France a refusé le projet communal. Ce sont deux années d'énergie, de travail avec des partenaires spécialisés et financiers tombées à l'eau.

Distribution de broyat

En mai 2023, les broyats issus de l'élagage des arbres de la commune ont été mis à disposition gratuitement aux habitants pour du paillage à mettre au pied des plantations à l'approche de l'été.

C'est plus de **40 familles d'Avernes** qui ont pu bénéficier de l'opération en venant récupérer les copeaux au centre technique communal avec leurs véhicules, remorques, sacs ou brouettes.



Action citoyenne

En 2022 et 2023, l'action citoyenne de nettoyage de territoire a été reconduite avec plusieurs kilos de déchets supprimés de nos routes et chemins. 34 habitants ont participé sur ces deux années d'actions. Un très grand merci à eux !

Cette année 2024, nous avons été contraints d'annuler l'opération faute de participants suffisant (2 inscriptions seulement). Ces opérations régulières sont essentielles pour préserver la propreté et la beauté de notre territoire dans un esprit d'entraide et de solidarité. Ensemble, protégeons notre cadre de vie et montrons l'exemple pour un avenir plus respectueux de la nature.

Nous comptons sur vous pour la prochaine opération.

11 septembre 2022 :

47 kgs de déchets ramassés.
Bravo à Maxence LAIGNIER qui a remporté le concours de création d'œuvre à partir de déchets d'emballage.



24 septembre 2023 :
31 kgs de déchets ramassés.
Bravo aux 3 gagnants du concours de la pesée.

Energie

Samedi 12 février 2024, **une vingtaine d'habitants sont venus participer** aux « **Rencontres de la rénovation énergétique** » organisées par la commune, et avec l'intervention d'un spécialiste.

Une balade thermique riche en informations



La matinée a débuté par une **balade thermique**, au cours de laquelle chacun a pu visualiser les déperditions de deux maisons d'Avernes grâce à une caméra thermique.

Avec la température extérieure proche de six degrés, les résultats étaient très visibles, comme par exemple les défauts d'isolation, les ponts thermiques...

Le rapport de diagnostic énergétique : élément primordial pour les décisions

En salle Joseph Kessel, l'intervenant a ensuite présenté le contenu d'un **rapport de diagnostic énergétique**. Cette partie a été documentée avec des exemples de gains énergétiques, économiques et écologiques. Un complément a été consacré aux types de défauts rencontrés sur le terrain lors des travaux, et également le retour d'expérience avec les **erreurs à ne pas commettre dans la démarche**.



Des subventions financières pour se faire aider dans l'amélioration de son habitation



La troisième partie a permis de passer en revue les différentes **aides financières** existantes actuellement, les organismes les proposant, avec les critères d'éligibilité, les plafonds, les cumuls possibles...

La matinée s'est achevée par des échanges riches en questions et réponses avec l'intervenant.

Merci à tous les participants pour ces premières **rencontres énergétiques très positives**.

Pour la suite, la commune réfléchit à proposer un **partage du retour d'expérience des habitants** sur des thématiques telles que l'isolation, les pompes à chaleur, les chaudières à granulés, le compostage, ou la récupération des eaux de pluie.

Assainissement des eaux usées

Trop de lingettes sont retrouvées **dans le circuit d'assainissement** des eaux usées, alourdissant l'entretien des stations d'épuration.

Le SIARP, Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin, rappelle qu'il est important de **ne rien jeter dans les toilettes**. Retrouver plus d'informations sur leur site <https://www.siarp.fr/>

Et enfin ci-après, un extrait des bonnes pratiques du SIARP pour contribuer ensemble à la maîtrise des coûts de traitement des eaux usées.



Assainissement : tous contributeurs



LES PRODUITS CHIMIQUES

Peintures, solvants, vernis, hydrocarbures, pesticides et produits de jardin...



LE BON GESTE

À déposer en déchèterie ou dans des points de collecte de déchets toxiques s'ils existent sur votre territoire.



LES RESTES DE NOURRITURE ET ÉPLUCHURES

Avant de faire la vaisselle, videz le contenu de vos assiettes.



LE BON GESTE

Faire du compost (fertilisant pour le jardin) ou à jeter aux ordures ménagères.



LINGETTES & COMPAGNIE (OBJETS SOLIDES)

Lingettes, gants, cotons-tiges, masques, protections périodiques, préservatifs, rouleaux de papier wc, même dits biodégradables (en réalité, ils n'ont pas le temps de se dégrader dans les canalisations), etc.



LE BON GESTE

À jeter dans la poubelle d'ordures ménagères ou les recycler (tube en carton des rouleaux de papier wc).

OÙ JETER SES DÉCHETS ?

Bien qu'il soit encore appelé à tort « tout à l'égout », le réseau d'assainissement n'est pas destiné à tout recevoir. Pour assurer son bon fonctionnement, **chacun de nous peut agir !**

Pour cela, il convient d'adopter de bonnes pratiques pour évacuer les différents déchets produits à la maison ou dans la rue.



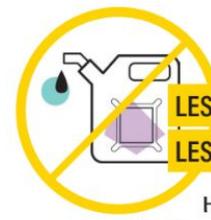
LES MÉDICAMENTS

Gélules, comprimés, sirops...



LE BON GESTE

Périmés ou non consommés, à ramener en pharmacie.



LES HUILES ET LES MATIÈRES GRASSES

Huiles de friture, de cuisson, de vidange, graisses...



LE BON GESTE

À déposer en déchèterie.

DANS LA RUE



Tout ce qui se déverse dans les avaloirs d'eaux pluviales est rejeté dans le milieu naturel, entraînant une pollution des milieux aquatiques :

- les mégots et tout objet solide - **LE BON GESTE** : à jeter dans les cendriers et poubelles ;
- les produits de lavage des voitures - **LE BON GESTE** : lavage à sec ou en station de lavage

Le saviez-vous ? L'article 99-3 du Règlement sanitaire départemental stipule que « le lavage des voitures est interdit sur la voie publique, les voies ouvertes à la circulation... » - Amende forfaitaire de 68 € / majorée à 450 € ;

- les produits chimiques : solvants, peintures, huiles de vidange... - **LE BON GESTE** : à déposer en déchèterie.

INFOS PRATIQUES

Toutes les détériorations, les obstructions constatées sur les différents ouvrages entraînent des surcoûts d'exploitation qui impactent directement la facture d'eau des usagers.



LES PROFESSIONNELS, C'EST NOUS.

Vous ne devez en aucun cas intervenir sur les ouvrages du **SIARP**, et encore moins soulever une plaque d'égout : vous risquez d'aggraver une situation problématique et mettre en péril votre sécurité et celle des autres.

Aides à la transition écologique



Dans le cadre du bouclier social voté en mai 2022, la région Ile de France s'engage dans l'aide à la lutte contre l'inflation avec divers dispositifs dont celui lié à la transition écologique. Vous trouverez le détail de tous ces dispositifs sur le site internet de la Région :

<https://www.iledefrance.fr/la-region-adopte-un-bouclier-social-de-200-millions-deuros-pour-lutter-contre-linflation-en-ile-de>



Depuis mars 2025, la Région propose 2 aides pour vous équiper d'un véhicule moins polluant et plus économique :

- **Jusqu'à 3 000 euros si vous convertissez la motorisation** de votre véhicule thermique à l'électrique ou à l'**hydrogène**, par la technique dite du « rétrofit » (cette aide est également proposée aux entreprises et aux communes).
- **Jusqu'à 9 000 euros si vous habitez en grande couronne** et que vous achetez une voiture électrique, produite de façon plus écologique.



Île-de-France mobilités propose aux Franciliens différentes allant de 100 à 1.200 € sous conditions, pour l'achat de vélo électrique ou mécanique.

- 50% du prix d'achat TTC jusqu'à 400€, aide à l'achat :
 - d'un vélo à assistance électrique (VAE),
 - d'un vélo cargo avec ou sans assistance électrique,
 - d'un vélo pliant, avec ou sans assistance électrique,
- 50% du prix d'achat TTC jusqu'à 100€, aide à l'achat d'un vélo mécanique neuf ou reconditionné pour les 15-25 ans,
- 50% du prix d'achat TTC du vélo jusqu'à 200€, aide à l'achat d'un kit d'électrification installé par un professionnel,
- jusqu'à 1.200€, aide à l'achat d'un vélo adapté (accessoires inclus).



Pour plus d'info : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/editorial/aide-achat-velos>



Grâce au vote des Franciliens d'un budget participatif de la Région Ile de France, le SMIRTOM propose aux habitants, deux tailles de bacs à compost à tarif réduits : un modèle 300 litres à 24€ ou un modèle 600 litres à 31€.

A ce jour, un grand nombre d'avernois ont déjà commandé leur bac mais le dispositif est encore actif. Les livraisons se font par le SMIRTOM à la mairie, en plusieurs vagues.

A réception des livraisons, le secrétariat de la mairie se charge ensuite de contacter les habitants pour qu'ils viennent retirer leur bac.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2024, la loi anti-gaspillage oblige chaque foyer à disposer d'une solution pour trier épluchures de fruits et légumes et restes de repas, entre autres. Alors n'attendez plus pour commander votre bac à compost auprès du SMIRTOM : smirtomduvexin.net/divers/compostage-2/



DÉCHETS DE JARDIN,
MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ,
ESSUIE-TOUT,
FRUITS ET LÉGUMES,
COQUILLES D'ŒUF,
BOITES À ŒUFS EN CARTON...



Dépôts sauvages

Un fléau à combattre ensemble

Les dépôts sauvages de déchets constituent un véritable fléau pour nos communes, comme en témoignent les exemples récurrents observés à Aavernes et dans les villages voisins. Ces actes inciviques nuisent à la propreté, au cadre de vie et à l'environnement.

La commune rappelle son engagement dans la lutte contre ces comportements inacceptables. Les élus et le personnel communal surveillent de près notre territoire et invitons tous les habitants à **signaler, dès constatation, tout dépôt sauvage auprès de la gendarmerie ou de la mairie**. Cela permettra de lancer des investigations et d'organiser l'enlèvement des déchets dans les meilleurs délais.

Important : si vous êtes témoin d'un déversement de déchets (y compris des déchets verts) la gendarmerie conseille de contacter immédiatement le 17 en fournissant le maximum de détails possibles (une photo du véhicule ou sa plaque d'immatriculation) sans vous mettre en danger.

Pour rappel, les dépôts sauvages sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à **1 500 €**. Chacun d'entre nous peut agir en respectant les règles de gestion des déchets et en restant vigilant.



Embellissement

Chaque année les entrées de villages sont fleuries avec des aménagements réalisés en matériau de récupération, par la commission municipale « Embellissement », ouverte aux habitants. Merci encore à Dominique Laignier, Nicolas Pasternak, Thierry Perrenot qui ont répondu présent depuis le début à l'appel à bénévoles et qui apportent leur contribution aux actions de fleurissement pilotées par les élus Véronique Mathon (titulaire), Laurent Moustin (suppléant), Mireille Caillie, Chrystelle Noblia. Ils œuvrent aussi dans le fleurissement des deux cimetières et en cœur de village.



Depuis deux ans, la municipalité met en place des massifs fleuris ou de vivaces sur quatre lieux en cœur de village pour un magnifique embellissement de mai à octobre.



Bien vivre ensemble

Pour le bien vivre ensemble dans le village, face à la multiplication du non-respect, parfois par méconnaissance, des règles de vie régies par différentes réglementations, il nous semble important de rappeler ici les règles principales que tout habitant doit respecter. Pour lever tout doute ou question, n'hésitez pas à solliciter le secrétariat de la mairie. Ces réglementations ne sont pas là pour embêter les habitants mais régir la vie en collectivité et donner un socle de respect mutuel.

Nid de frelons asiatiques - service GRATUIT

Déclarer en ligne d'abord et la CCVC prendra en charge financièrement l'intervention d'un prestataire.



ccvexincentre.fr/les-nids-de-frelons-asiatiques/

Nuisances sonores



- tondeuse
- tronçonneuse
- perceuse
- raboteuse
- bétonnière
- scie mécanique

Nous recevons malheureusement de nombreux appels signalant les nuisances sonores générées par des habitants ne respectant pas la législation.

L'article 11 de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2009 fixe comme suit les horaires pendant lesquels vous pouvez réaliser des travaux à intensité sonore élevée.

	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Lundi à Vendredi		8h30			12h			14h30				19h30	
Samedi		9h			12h			15h				19h	
Dimanche et jour férié			10h		12h								

Dans le cadre de travaux réalisés par des professionnels, les horaires fixés sont ceux de l'article 8 du même arrêté, à savoir :

- de 7h à 20h du lundi à vendredi
- de 8h à 19h le samedi.
- Aucune intervention autorisée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'urgence ou justifiée auprès du maire.



Concernant les nuisances sonores répétées émanant des motos dans la côte de Bouvincourt (côte à proximité du pré aux ânes), et les risques pris par certains dans les virages, il est important de ne pas intervenir et d'appeler le 17. Les gendarmes interviennent régulièrement dans cette côte pour des rodéos de motards, des excès de vitesse ou des conduites dangereuses. Le maire se déplace souvent aussi, à chaque week-end ensoleillé, pour dialoguer avec les groupes de motards bruyants. La plupart comprennent et repartent. Mais les irréductibles sont revus de semaine en semaine.

Entretien de l'espace public

Chaque habitant a la charge de l'entretien du caniveau et de son pied de mur, en toute saison (neige y compris).



Ces règles et ces efforts collectifs contribuent à la sécurité et à l'embellissement du village. Nous remercions tous les habitants ayant déjà pris cette habitude et demandons aux autres de participer à cet effort citoyen.

Attention ! Les balayures et végétations mortes sont à ramasser. Ne surtout rien jeter dans les avaloirs des eaux pluviales et veiller à ce que ceux-ci soient toujours libres pour assurer le bon écoulement des eaux pluviales et réduire les risques d'inondation.



Concernant les crottes de chien, il est demandé aux propriétaires des chiens lors de leur promenade, de systématiquement sortir avec des sacs, de ramasser les crottes et les jeter dans une poubelle. Il est rappelé que la tenue en laisse est obligatoire sur la voie publique, y compris sur les chemins.

Bien vivre ensemble



Entretien des berges de l'Aubette

En application des articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural, l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) **incombe aux propriétaires riverains**.

L'entretien régulier correspond à :

- **l'enlèvement des embâcles [1], débris et atterrissements[2], flottants ou non,**
- **l'élagage ou le recépage[3] de la végétation des rives (le dessouchage est interdit),**
- **le faucardage[4] localisé.**

La présence de **végétation** est à favoriser : elle joue un **rôle de filtration des polluants de l'eau et ralentit la dynamique de montée des eaux**. N'hésitez pas à **prendre conseil auprès de la mairie avant** d'intervenir sur l'entretien des berges longeant votre propriété.

Enfin, tout **plastique, affichage ou dépôt sur les berges** est **interdit**.

En contrepartie, le riverain a les **droits d'usage domestique de l'eau** en quantité raisonnée sans perturbation du débit (se référer à la réglementation pour plus de détails), **de pêche** et de clôture de son terrain dès lors que l'écoulement des eaux n'est pas gêné.

[1] Un **embâcle** est une accumulation naturelle de matériaux et objets flottants apportés par l'eau qui obstrue le lit du cours d'eau. Il peut s'agir d'accumulation de branches, de tronc, de bois flotté, de feuilles...

[2] **Atterrissement** : dans une rivière ou une étendue d'eau, accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier) qui en réduit la surface.

[3] **Recéper** : tailler un arbre ou un arbuste pour favoriser sa repousse.

[4] **Faucarder** : couper les roseaux et herbes poussant dans les cours d'eau.

Brûlage interdit de tout type de déchets, y compris les déchets verts

La municipalité rappelle qu'il est **interdit de brûler à l'air libre les déchets verts** ainsi que l'ensemble des **déchets ménagers**.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes. Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement. La toxicité des substances émises est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets (plastiques, bois traités...).

En cas de non-respect de l'interdiction, les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets. Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Tous les déchets doivent être amenés en déchèterie, y compris les déchets verts.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € est applicable (article 131-13 du nouveau code pénal).



Les comptes de la commune

Le budget d'une commune se décompose en 2 sections : le fonctionnement, pour les activités courantes, et les investissements pour les projets. Tous les détails du budget voté, appelé budget primitif et du budget réalisé, appelé compte administratif, sont accessibles dans les deux notes de présentation, sur le site internet de la mairie.

La répartition par catégorie des comptes 2024, reste similaire à celle du réalisé 2023, comme détaillé ci-dessous.

Présentation des comptes 2023

Compte administratif 2023 - Fonctionnement

Chapitre	Dépenses
Charges à caractère général Carburant, assurances, contrats de prestations de services, entretien/travaux	259 550 €
Charges du personnel Administratif, technique, voirie et espaces verts, entretien des locaux	224 290 €
Atténuation de produits Prélèvements obligatoires au profit de collectivités défavorisées ou ayant perdu la taxe professionnelle	84 461 €
Autres charges gestion courante Participation annuelle service incendie (SDIS), indemnités et cotisations des élus, subventions attribuées aux associations et les participations aux syndicats intercommunaux.	68 655 €
Charges financières Intérêts des emprunts	6 625 €
Charges exceptionnelles	1 200 €
Dotations provisions semi-budgétaires Créances douteuses	1 000 €
Opérations d'ordre entre section Amortissements de subventions	22 544 €
TOTAL	668 325 €

Chapitre	Recettes
Atténuation de charges Remboursements maladie	3 723 €
Produits des services Périscolaire, concessions, redevances culturelles et festives, casiers	55 646 €
Impôts et taxes Impôts locaux, brocante, compensation CCVC, droits de mutation	524 301 €
Dotations et participations Dotation forfaitaire, Solidarité rurale, compensation taxe d'habitation, taxe professionnelle, bureau postal	156 244 €
Produits de gestion courante Loyers logements, salles, casiers, terrains	88 335 €
Produits exceptionnels Remboursements sinistres et trop perçus	6 561 €
Divers	1 €
TOTAL	834 811 €

Excédent de fonctionnement

166 486 €

Les comptes de la commune

Principales sources de recettes de la commune

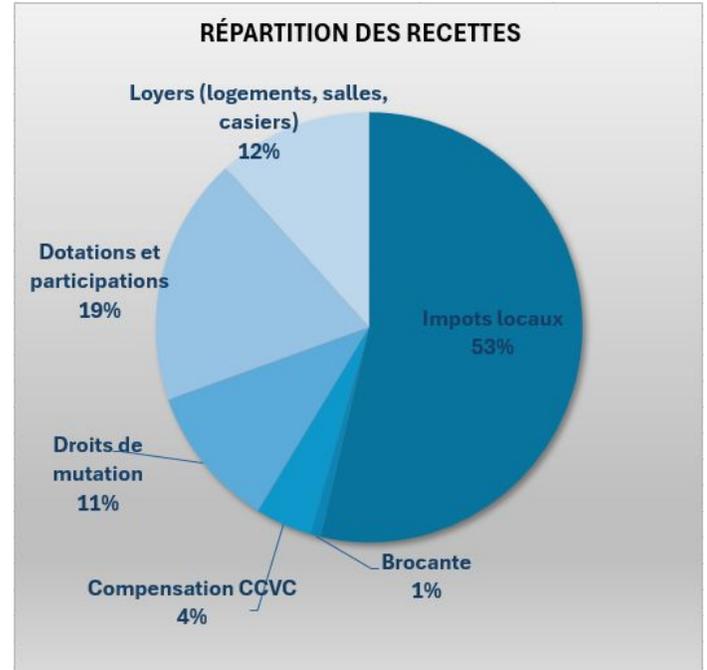
Sont indiquées ici les recettes qui n'ont pas de contrepartie de dépenses et qui constituent donc nos réelles sources de revenus.

Intitulé	Recette
Impôts locaux	404 567 €
Brocante	5 859 €
Compensation CCVC	32 360 €
Droits de mutation	81 515 €
Dotations et participations	141 424 €
Loyers (logements, salles, casiers)	88 335 €
TOTAL	754 060 €

Le Conseil municipal ayant décidé de ne pas augmenter les impôts depuis 2020, la part des impôts locaux ne représente plus que 53% des recettes réelles.

Les dotations et compensations n'augmentent pas ou peu, et sont amenées à diminuer au vu des restrictions budgétaires annoncées par l'Etat.

La municipalité ne maîtrise pas les droits de mutation (taxes sur les ventes de maisons et terrains dans la commune), directement liés au marché de l'immobilier.

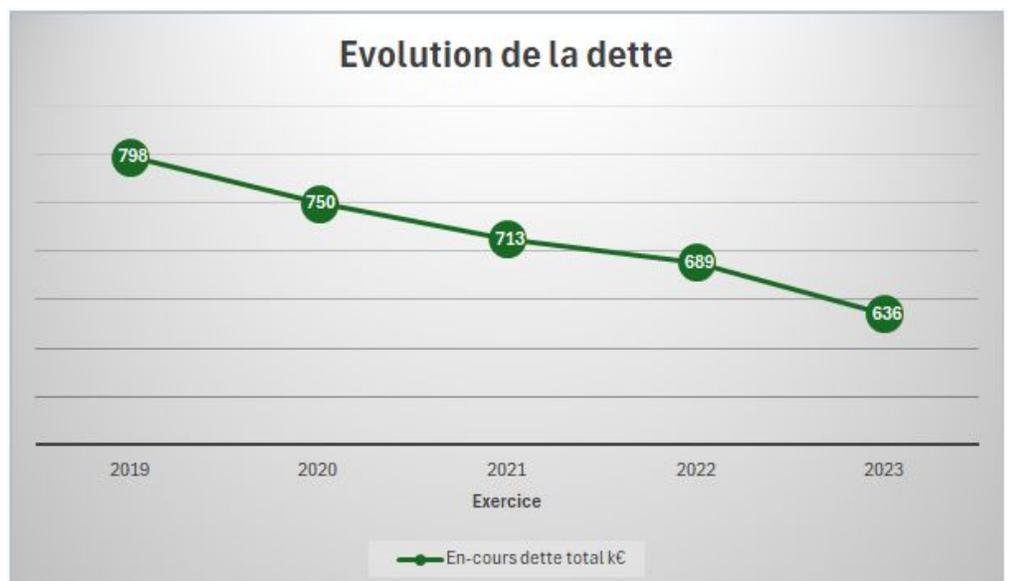


Il est donc important pour la commune de développer des revenus locatifs comme autre source de recettes. Cette politique volontariste d'aménager des bâtiments à des fins locatives permet d'assurer des revenus complémentaires, de limiter les augmentations de taxe foncière et d'assurer à la commune une bonne visibilité financière sur le long terme.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière est le seul paramètre permettant d'augmenter les recettes de la commune. Cette suppression, si elle est favorable au pouvoir d'achat des habitants, constitue des recettes en moins pour la commune. Surtout, elle n'est compensée que partiellement et au montant de 2017.

Evolution de la dette de la commune

Ce graphique montre l'évolution de l'en-cours de la dette de la commune, c'est-à-dire le capital restant à rembourser (en k€).



Les comptes de la commune - Impôts locaux

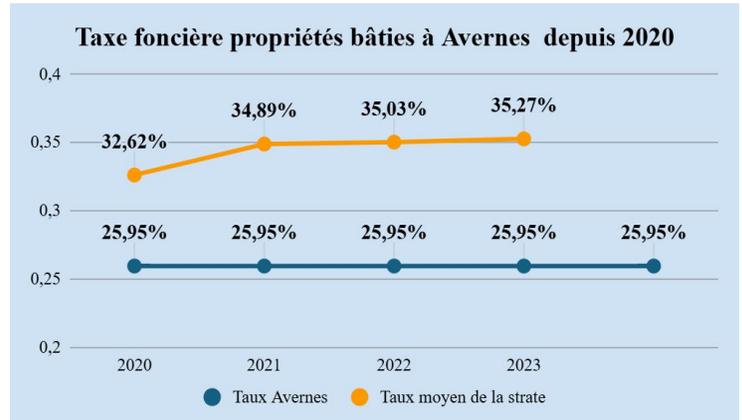
Aucune augmentation des impôts locaux depuis 2020 à Aavernes.

Aavernes fait partie des communes avec les taux d'imposition les plus bas du territoire.

Taux des communes de la CCVC en 2024

Libellé commune	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation
ABLEIGES	29,98	36,89	14,33
AVERNES	25,95	36,11	12,90
LE BELLAY-EN-VEXIN	29,63	42,94	14,48
BERVILLE	30,98	49,54	15,11
BOISSY-L'AILLERIE	28,04	47,48	12,22
BREANCON	25,64	45,68	12,37
BRIGNANCOURT	31,34	139,50	14,27
CHARS	31,81	49,64	14,87
CLERY-EN-VEXIN	27,14	45,20	12,54
COMMENY	23,69	29,62	12,30
CONDECOURT	26,91	39,46	13,31
CORMEILLES-EN-VEXIN	29,92	51,57	15,63
COURCELLES-SUR-VIOSNE	30,97	39,64	14,48
FREMAINVILLE	29,13	59,40	15,39
FREMECOURT	27,62	70,06	15,78
GRISY-LES-PLATRES	33,84	68,36	16,22
GUIRY-EN-VEXIN	20,18	37,14	10,90
HARAVILLIERS	33,67	56,61	15,62
LE HEAULME	24,56	39,43	13,07
LONGUESSE	29,63	41,47	15,63
MARINES	33,83	49,51	19,56
MONTGEROULT	28,82	38,72	15,23
MOUSSY	23,69	30,08	10,82
NEUILLY-EN-VEXIN	22,02	119,41	11,60
NUCOURT	24,86	37,30	15,18
LE PERCHAY	30,86	51,23	12,42
SAGY	29,10	42,82	12,78
SANTEUIL	33,77	68,76	17,22
SERAINCOURT	24,74	57,38	13,97
THEMERICOURT	23,30	34,75	11,90
THEUVILLE	29,27	49,02	14,26
US	30,34	37,64	15,31
VIGNY	25,97	25,26	13,46

Taxe foncière



Le conseil municipal a tenu à conserver les mêmes taux depuis 2020. La taxe foncière s'établit à 25,95% sur les propriétés bâties.

La courbe orange montre le taux moyen de la taxe foncière des communes aux caractéristiques démographiques similaires à Aavernes (communes rurales entre 500 et 999 habitants), quasiment 10 points au dessus du taux en vigueur à Aavernes.

Les comptes de la commune

Recettes: Évolution des dotations de l'état

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, les collectivités locales doivent participer à l'effort national. Cela se traduit par une stagnation voire une diminution au fil des années des dotations versées par l'État à notre commune (DSR : Dotation de Solidarité Rurale et DGF : Dotation Globale de Fonctionnement).

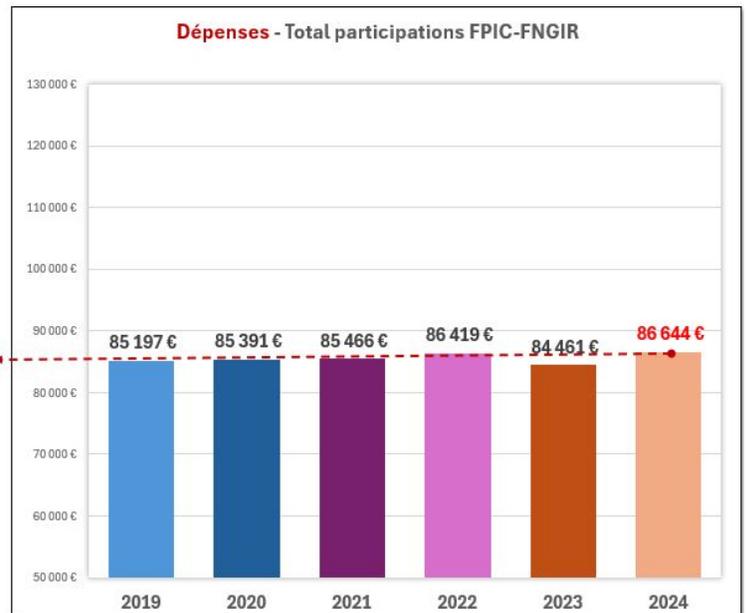
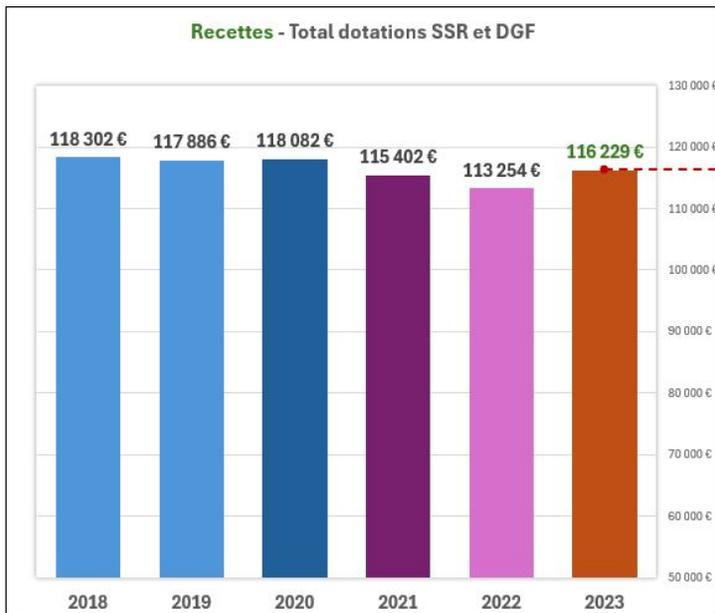
Dépenses: Évolution de la contribution au fonds de péréquation

La commune contribue au financement d'autres communes à deux titres:

- FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales): prélèvement obligatoire d'une partie des ressources de certaines communes, **dont la nôtre**, pour la reverser à des collectivités locales moins favorisées.
- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources): prélèvement obligatoire d'une partie des ressources de certaines communes, **dont la nôtre**, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle d'autres communes

Entre 2023 et 2024, une augmentation de 2 183€ de ces prélèvements est d'ores et déjà prévue.

NB: en rouge dans le graphique prévision 2024



En soustrayant notre contribution au fond de péréquation des dotations, le solde net est de l'ordre de 30 000€.

Voter c'est financer !

Budgets participatifs - Écologique - Handicap - de la Région Ile de France 2024



Plusieurs opportunités sont données à nous tous, habitants, de participer activement au développement de la commune et au bien vivre ensemble à coûts maîtrisés, en votant pour des projets soutenus financièrement via des budgets participatifs. C'est le nombre de votes qui attribue ou non la subvention. En 2024 Aavernes était la seule commune du Vexin à avoir déposé des projets au budget participatif de la région ile de France. Sur ses trois projets déposés seul un a pu bénéficier d'une aide :

- Écologique - achat d'équipement d'outillage électrique retenu pour une aide de 1 000 €
- Handicap - les 2 projets d'inclusion scolaire et sénior n'ont malheureusement pas été aidés, faute de votes suffisants. Il a en effet manqué 9 votes pour bénéficier de l'aide pour acheter du mobilier scolaire adapté aux enfants DYS (troubles d'apprentissage comme la dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie ou encore trouble de développement du langage oral).

Nous continuerons à déposer des projets et espérons une forte mobilisation citoyenne des habitants pour bénéficier de ces soutiens financiers, pour une bonne gestion des finances communales. Cliquer c'est voter pour une aide financière!

Budget participatif 2024

Vous avez une idée ?
Vous souhaitez participer
au bien vivre ensemble du village ?

- 1 Proposez**
votre projet jusqu'au
20 décembre 2024.
- 2 Votez**
en ligne ou par coupon
du 23 décembre 2024
au 8 janvier 2025.
- 3 Réalisez**
votre projet dans les
6 mois avec le soutien
de la commune.

Règlement sur <https://avernes95.fr/>
Les projets lauréats seront annoncés lors de la cérémonie des vœux
samedi 11 janvier 2025.

Pour associer les citoyens dans la vie locale et réaliser les projets exprimés par les habitants, Mme le maire a annoncé lors de la cérémonie des vœux 2024, l'allocation d'un budget participatif de 5 000€. Ouvert à tous les habitants de + 12 ans, chacun peut imaginer le projet nouveau qu'il voudrait voir réaliser par la commune, dans un budget maximum de 2 500€ afin de permettre la mise en place de plusieurs initiatives. Le dossier déposé doit décrire précisément la demande ainsi qu'une estimation du coût. Le projet doit viser au moins un des objectifs suivants:

OBJECTIF VISÉ (COCHER LA OU LES CASES CORRESPONDANT AUX OBJECTIFS DE VOTRE PROJET)

- Favoriser l'intérêt général et profiter à un grand nombre d'habitants
- Avoir un impact positif sur les générations futures
- Limiter les effets du dérèglement climatique et créer de la biodiversité
- Renforcer les solidarités entre les habitants
- Participer à l'amélioration du cadre de vie
- Favoriser l'attractivité du territoire et la vie économique locale
- Favoriser le partage avec les habitants dans l'implication et le suivi du projet

L'avantage du budget participatif est de mettre en place rapidement de nouveaux projets, en plus de ceux déjà initiés par les élus.

En 2024, un seul habitant a été déposé un dossier. Bien que n'étant pas considéré comme nouveau projet, celui-ci reprenant un des axes du projet communal de jardin partagé établi depuis 2020, l'initiative portée par M. Pasternak a été retenue et annoncée lors de la cérémonie des vœux 2025.

Toujours dans sa même ligne directrice de favoriser la participation citoyenne et l'esprit de solidarité, l'équipe municipale souhaite par cette initiative de budget participatif communal impliquer tous les habitants y compris les plus jeunes, dans l'amélioration du cadre de vie de leur village et renouvellera chaque année cette enveloppe budgétaire citoyenne de 5 000€.

Préparez dès à présent vos idées de projet 2025, les dossiers seront à déposer cet automne!

Voter c'est financer !

Budget participatif handicap – Edition 2025

Lors de l'édition 2024, le projet pour l'école présenté par Avernoes n'avait pas réuni assez de votes pour être financé (108 votes contre 117 votes obtenus pour le dernier projet aidé).

Cette année nous avons représenté le même projet et comptons sur une mobilisation de tous les habitants pour faire partie des lauréats (340 projets franciliens déposés contre 321 en 2024). Ce projet tient à cœur de la municipalité qui le réalisera même sans aide financière de la région. **Avec vos votes citoyens**, ce projet ne coûtera que 857€ HT, **vous contribuerez donc directement à une économie de 3 429€ pour les finances de la commune.**

Le projet pour l'école consiste à acquérir du mobilier scolaire spécifique permettant d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants présentant des troubles du langage et de concentration :

- un bureau-vélo. Au vu du grand succès de l'expérimentation sur l'année 2024-2025 en classe de CE, la classe de CM sera elle aussi équipée.
- des tables d'aide à la vision et des chaises ergonomiques avec dossier et assise réglables.

VOTEZ pour le projet d'Avernoes avant le 7 septembre 2025! <https://www.iledefrance.fr/budget-participatif-handicap>

Coût du projet : 4 286€ HT. Subvention demandée à la Région : 3 429€



Budget participatif Écologique et Solidaire de la Région Ile de France – Edition 2025

En 2025, comme les années précédentes, la région a invité les associations et collectivités à soumettre leurs projets au vote des Franciliens. Sur les 947 projets présentés, ceux qui auront reçu le plus de votes en ligne bénéficieront d'un **financement régional compris entre 1 000 et 10 000 € par projet**, jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 2 millions d'€ allouée par la région à ce dispositif.

Pour sa 2^{ème} participation, l'équipe municipale a présenté 6 projets, qui peuvent tous être financés par des aides s'ils obtiennent suffisamment de votes:

<p>Aide de 10 000€ de la région</p>  <p>Vélobus pour l'école</p>	<p>Aide de 2 000€ de la région</p>  <p>Tri sélectif à la cantine</p>	<p>Aide de 1 000€ de la région</p>  <p>Installer des visuels pour inciter au tri et ne plus jeter au sol</p>
---	--	---

Voter c'est financer !



Vélobus pour l'école

Acquisition d'un vélobus suite au succès de l'expérimentation effectuée en décembre 2024 auprès des professeurs des écoles, des enfants et en présence des parents à la sortie de l'école. Ce vélobus servira au programme de l'éducation nationale « le savoir rouler à vélo », sera mis gratuitement à disposition des familles qui voudront l'utiliser pour amener leurs enfants à l'école ou en promenade et se transforme en vélo remorque pour les déplacements du cantonnier dans le village.

Grâce à ce projet, ce sont des services en plus pour l'école, pour les habitants et des gains pour l'environnement.

Coût du projet : 17 650€ HT - Subvention demandée à la Région : 10 000€

Tondeuse faucheuse électrique

Acquisition d'une tondeuse autoportée électrique faucheuse pour pratiquer la gestion différenciée sur la commune. Dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité et la transition écologique, depuis 3 ans, la commune conserve plusieurs parcelles enherbées en fauchage tardif afin de préserver la faune et la flore locales. Ce matériel d'entretien simple et économique permettrait de réaliser ces fauches sans émission de gaz à effet de serre, sans aucune nuisance sonore, et sans utilisation de produit phytosanitaire.

La gestion différenciée dans les 2 cimetières et dans la cour de la mairie a fait revenir les orchidées sauvages dans ces endroits ! Les abeilles, les papillons et des libellules reviennent ! Cette gestion a aussi été félicitée par l'équipe environnement du PNR.

Pour réaliser cette gestion différenciée la commune ne dispose pas du matériel adapté et utilise son gros tracteur broyeur (thermique, gros consommateur de diesel, avec les odeurs qui accompagnent chaque utilisation, et pas confortable pour le personnel). L'acquisition de ce matériel dernier cri (dont ne dispose aucune commune du Vexin) sera bénéfique pour tous : habitants, biodiversité, flore, abeilles, personnel communal... et la commune pourra faire encore plus de zones favorables à la faune et la flore.

Coût du projet : 10 914€ HT - Subvention demandée à la Région : 7 000€

Tri sélectif à l'école

Mettre en place des poubelles de tri dans les classes et la cantine dans le cadre d'une campagne sur le tri sélectif, le recyclage, les déchets et l'écologie, et des ateliers de sensibilisation des élèves de l'école par le syndicat SMIRTOM. L'installation de poubelles ludiques sera un atout pour que les enfants participent à ce challenge. Le projet nécessite l'achat de 7 poubelles pour l'intérieur et 4 pour l'extérieur.

Coût du projet : 3 236€ HT - Subvention demandée à la Région : 2 000€

Voter c'est financer !

Installer des visuels pour lutter contre la pollution des cours d'eau et de l'environnement

Ce projet a pour ambition de lutter contre la pollution de nos cours d'eau et de notre environnement en incitant les citoyens à adopter une attitude écoresponsable. Il comporte deux axes de lutte principaux :

- Protéger le cours d'eau qui le traverse, qui se jette dans la Seine un peu plus loin... puis dans la mer.
- Éviter les dépôts sauvages, notamment dans les points d'apports volontaires. Ce sont souvent des produits toxiques, peintures... qu'on y retrouve.

Pour cela, nous utiliserons la mise en place de visuels et messages agréables et positifs, concept qui consiste à inciter les personnes à adopter les bons comportements. Le simple fait de rendre visible le message, sans pour autant contraindre ou culpabiliser, va permettre à chacun de faire un choix meilleur pour la collectivité. Un fumeur n'écrasera pas son mégot de cigarette sur l'inscription « ne rien jeter, la mer commence ici » de l'avaloir.

Coût du projet : 2 541€ HT - Subvention demandée à la Région : 1 000€

Station de réparation et garage à vélos

La municipalité aimerait installer une station de réparation et un garage de vélos qui pourraient aussi être un lieu d'échanges sur les astuces de réparation des vélos pour les adultes, les enfants du village et les cyclistes très présents dans le Vexin.

Coût du projet : 1 540€ HT - Subvention demandée à la Région : 1 000€

Jardin partagé

Développer le nouveau jardin communal partagé ouvert à tous les habitants et pour tous les âges, avec une vocation pédagogique pour les enfants de l'école, un lieu d'échange de savoirs, de solidarité et de protection de la biodiversité

Le projet nécessite l'achat de petit matériel de jardinage, de récupérateur d'eau de pluie, des graines, plants, arbustes et arbres fruitiers

Coût du projet : 2 600€ HT - Subvention demandée à la Région : 1 000€

Si ces 6 projets (coût total 38 481€HT) dépassent les autres projets franciliens, ce sont 22 000€ qui seront économisés par les contribuables avernois.

Si vous n'êtes pas convaincus par un de ces projets, nous sommes à votre écoute, le budget participatif communal (doté de 5 000€ encore en 2025) vous permet de déposer des initiatives que vous voudriez voir réaliser à Aavernes.

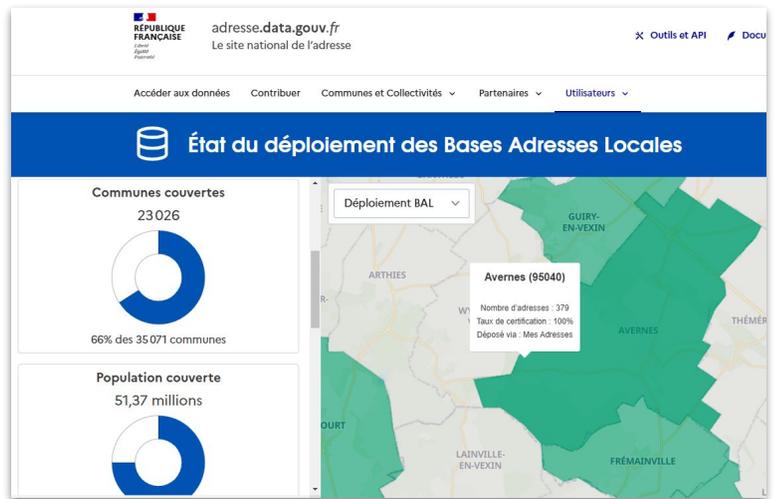
C'est grâce à vos votes que la commune pourra recevoir les aides de la région.

Un clic c'est un vote ! Beaucoup de votes et ce sont des euros pour Aavernes versés par la région pour des projets à destination des habitants. Les votes auront lieu en juin et les résultats seront connus en septembre 2025.

Adressage des rues

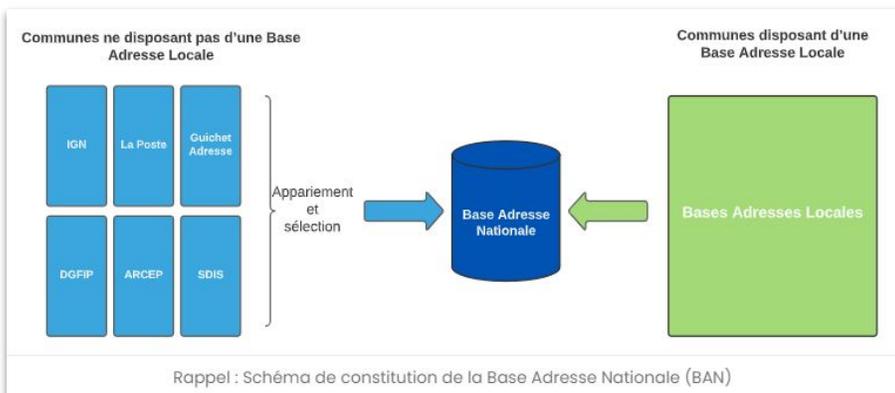
En vertu de la [LOI du 22 février 2022](#), dite LOI 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification), l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune. Les communes de moins de 2.000 habitants avaient l'obligation de renseigner la Base d'Adressage Local avant le 1er juin 2024.

Dans ce cadre, la commune a effectué une re-numérotation ou un changement de dénomination de rue pour près de 15 habitations. L'objectif est d'assurer de meilleurs services aux habitants, comme éviter les problèmes d'accessibilité des secours à une adresse, une mise à jour GPS facilitée... Tous les services de l'état et les prestataires (Fibre, Electricité...) accèdent à une base d'adresse unique.



Source : <https://adresse.data.gouv.fr/deploiement-bal>

Les habitants concernés par ces changements d'adresse ont été contactés par courrier précisant les démarches prises en charge par la mairie et celles à réaliser par les propriétaires.



Source : <https://guides.data.gouv.fr/guides-open-data/guide-qualite/preparer-un-jeu-de-donnees-de-qualite/structurer-un-jeu-de-donnees/structurer-une-base-adresse-locale>

Rénovation du terrain de tennis

La réfection du terrain de tennis s'est faite en 3 temps.

1. Démoissage => fait
2. Rabotage des plaques, rebouchage des fissures, peinture, nouveau filet, nouveaux piquets => faits
3. Remplacement du grillage => en cours au moment de la rédaction.

RAPPEL : le terrain est un exclusivement réservé à la pratique du TENNIS. Toute entrée de vélo, trottinette ou autre engin et les jeux de ballons y sont strictement INTERDITS.



Nous déplorons de constater que le terrain tout juste rénové, a déjà subi des dégâts à cause de personnes qui n'ont pas respecté les consignes. **Prendre soin de ces infrastructures publiques permet à tous les habitants de continuer à en disposer gratuitement.**

Lutte contre les inondations - Etude SMSO

En octobre 2023 le SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest) qui exerce la compétence Ruissellement, et le bureau d'études spécialisé en hydrologie, ont présenté aux propriétaires fonciers impactés, les résultats de l'étude des aménagements à réaliser sur le bassin versant de la Douée pour lutter contre le risque d'inondation du village. Cette présentation s'est poursuivie par un atelier collaboratif avec les exploitants agricoles du bassin versant qui a permis d'affiner les propositions du bureau d'études et de valider les aménagements nécessaires.

En septembre 2024 le programme complet des aménagements retenus a été présenté en mairie aux exploitants agricoles impactés ainsi que les détails des aménagements, parcelle par parcelle.

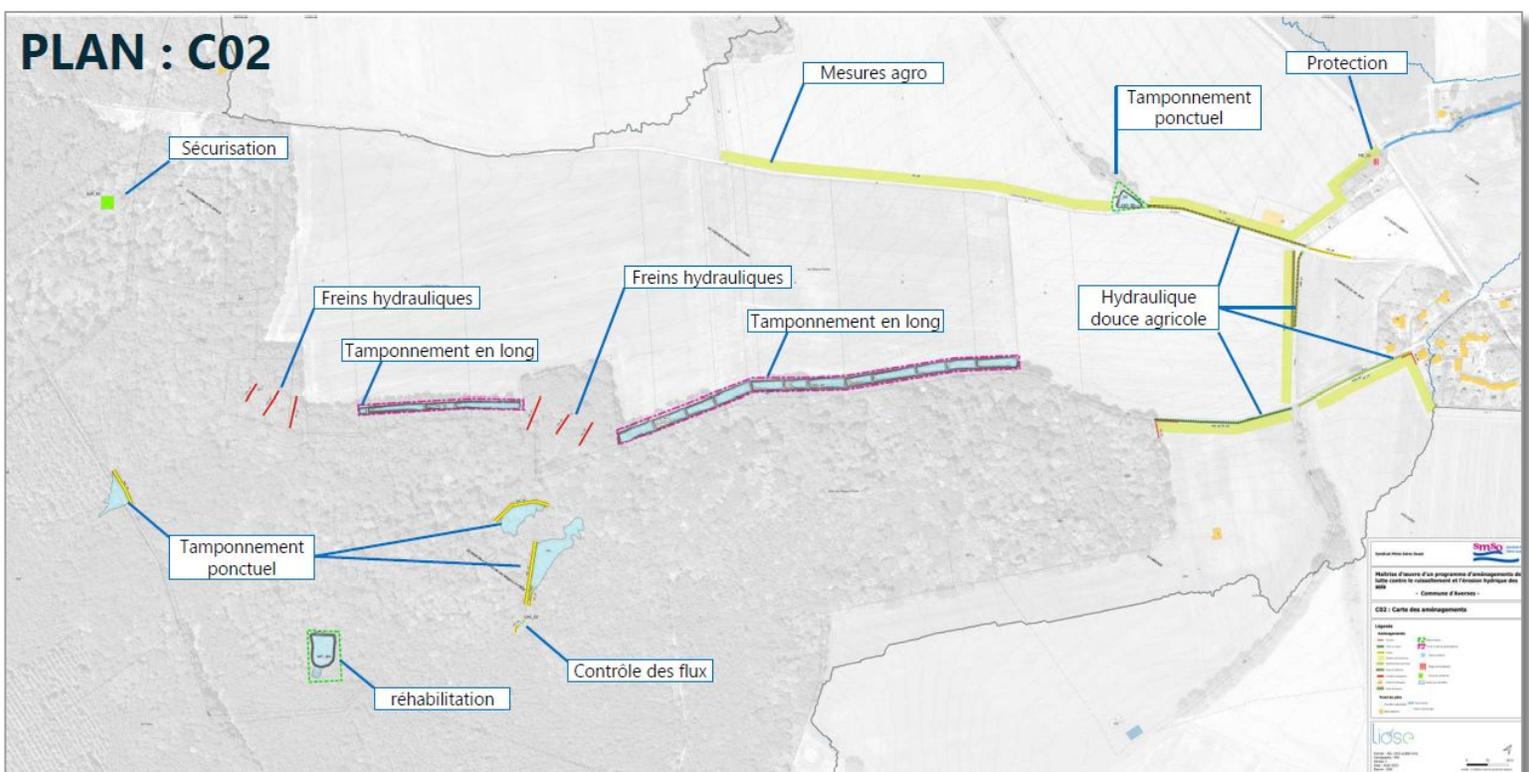
Une réunion sur le terrain le 28 février 2025 a finalisé les derniers ajustements. En plus de la gestion de fourrières (travail en bordure de parcelle) sur chaque parcelle située sur un axe de ruissellement, les aménagements à réaliser concernent la restructuration du chemin des groseilliers, la création de fossés à redents, de mares temporaires, de l'hydraulique douce, des plantations de haies. L'ensemble des travaux sera financé par le SMSO, estimés en avant-projet à 512 440€.

Intervenir en amont du village, au plus près des sources de ruissellement est le seul moyen de réduire au maximum le risque que le village soit inondé en contrebas. Ceci nécessite de réaliser des aménagements en zone naturelle ou en zone agricole qui ont donc un impact pour les agriculteurs. Leur collaboration et les efforts qu'ils ont consentis permettent d'entrevoir la finalisation du projet, véritable arlésienne qui a vu s'enchaîner les études depuis plus de 30 ans. **La municipalité est particulièrement reconnaissante aux exploitants qui ont validé le programme de lutte contre les risques d'inondation par ruissellement et accepté des aménagements sur leur terres : messieurs Jean Philippe Lecoq, Jacques Lerdu, Thierry et Jean Pierre Leroy et Christophe Tardu.**

Pour chaque aménagement, une convention de travaux individuelle entre le SMSO et chaque exploitant foncier a été rédigée. A présent il ne manque plus que les signatures pour lancer les premiers travaux.



Mme. le Maire, les agriculteurs, les techniciens et ingénieurs eau et ruissellement réunis le 28 février 2025 sur le chemin des groseilliers



Nettoyer le pont du marché



Intervention sous le pont par camion aspirant les matières compactes faisant barrage à l'écoulement de l'eau.



Lavoir avant / après intervention du 26 août 2024

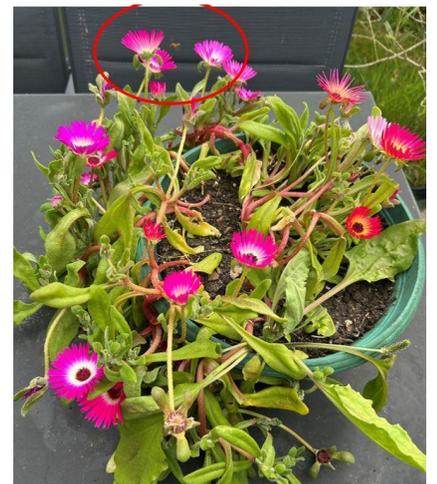
Dans son plan de gestion du risque inondation, la municipalité a créé un axe « Surveillance du ru » qui comprend des suivis minima hebdomadaires du niveau du ru à différents endroits de la commune. Lorsque le lavoir de la rue du ruisseau s'est retrouvé inondé pendant plusieurs semaines à l'été 2024, la surveillance mise en place a permis de localiser l'origine du problème, situé sous le pont de la rue du marché. Il a fallu une journée complète d'intervention du SMSO, le 26 août 2024, par camion spécialisé, pour parvenir à supprimer le barrage constitué de sédiments compactés, de pierres et gravats accumulés par plusieurs dizaines d'années sans aucune excavation. Dès le lendemain de l'intervention, le lavoir n'était plus inondé.

Carte des vœux ensemencée

La cérémonie des vœux 2025 a été annoncée sur une carte de vœux ensemencée, que chaque foyer a pu planter au printemps. Merci à Philippe Bessodes de nous avoir envoyé le résultat de sa plantation.



avec madame l'abeille en invitée !



Travaux de voirie

Le service des routes départementales a procédé à la réfection de la **chaussée de la route d'enfer** en deux interventions:

- une 1^{ère} étape en mars 2025 pour refaire l'enrobé des portions de routes présentant de gros nids de poules,
- une 2^{ème} en mai 2025 pour refaire la couche de roulement sur les dommages de moins forte épaisseur.



AVANT



APRÈS



Festival d'Avernes

La 9^{ème} édition du festival d'Avernes a battu un record de fréquentation sur les 3 spectacles. Il s'est déroulé du 28 au 30 mars 2025, grâce au dévouement de **Michel MATHON**, qui nous propose chaque année une programmation variée et de grande qualité.

Le festival a débuté le vendredi avec **Les Fous de la Rampe**, une troupe d'amateurs qui nous ont régalé avec leur comédie *Le jardin d'Alphonse*, riche en rebondissements.

A suivi le samedi, le spectacle de magie et de mentalisme avec le célèbre magicien **Stefan Leyshon**, démontrant devant une salle pleine et ébahie, que l'impossible devient réalité.

Dimanche le groupe **Telegraph** a clôturé le festival, un groupe français de pop rock en devenir, qui a entièrement composé et écrit leur dernier album qui cumule aujourd'hui plus de cinq millions d'écoutes.



Commémoration du 8 Mai



Aujourd'hui comme hier, l'obligation de mémoire est un devoir qui nous rappelle à chaque fois la chance que nous avons de vivre dans un pays en paix.

C'est ainsi que le **Sergent-Chef Clément, du 21^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine**, en visite chez ses proches habitant Avernois, nous a fait l'honneur de participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, au cours de laquelle Mme. le Maire a procédé à la lecture du message officiel de monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées, et de madame Patricia Miralles, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens combattants. *Texte ci-contre.*

Le 8 mai 1945, quand la nouvelle de la Victoire parvint à Paris, le général de Gaulle qui incarnait la voix de la France libre et combattante adressa ces mots à la Nation : « *Tandis que les rayons de la Gloire font une fois de plus resplendir nos drapeaux, la patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert ! Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus !* »

Le sacrifice pour la Victoire avait été immense. Aux soldats morts, blessés, prisonniers ; aux résistants foudroyés ou torturés, s'ajoutaient les civils assassinés et déportés, en particulier les Juifs morts dans la Shoah, ainsi que les champs de ruines laissés par les durs combats de la Libération. La France était meurtrie, mais un peuple entier avait survécu à l'une des pires épreuves de son Histoire grâce au soutien de ses alliés. Le 8 mai 1945, à l'heure de la capitulation allemande qui allait bientôt être celle de la découverte de l'ampleur des crimes nazis, l'heure était aussi déjà à la reconstruction, pour que jamais ne se reproduisent les erreurs de 1940 et pour que la France renoue avec sa grandeur. C'est dans l'épreuve que se forment les grandes Nations, et le 8 mai 1945 la France décidait de se choisir un grand destin.

Dans l'effervescence de la Victoire et pour faire écho aux immenses sacrifices consentis pendant les années de guerre, les Françaises et les Français reprenaient confiance en eux-mêmes. Ils choisissaient de redonner au pays son indépendance, sa puissance et sa prospérité dans un monde où tous les équilibres se redessinaient autour de deux grandes puissances.

Cette ambition a permis de construire un modèle français qui fait notre grandeur et notre fierté dans les domaines militaires, sociaux, scientifiques, industriels, économiques et culturels. Aujourd'hui, nous jouissons encore de cet héritage de la Libération, des choix courageux de nos grands anciens. Par-delà les clivages, ils ont su porter le pays vers le meilleur de lui-même.

Alors que le cycle des commémorations du 80^{ème} anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays. Alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté.

Vive la République ! Et vive la France !

Réunion publique des riverains 8 mai

Le 8 mai 2025, la réunion publique de présentation aux riverains du projet du nouveau quartier Chantereine a fait salle comble. Après un bref historique du projet depuis la démolition du silo et de la coopérative et un rappel des enjeux du projet pour le village, les plans et croquis de la dernière version de l'architecte ont été projetés.

La réunion a ensuite été consacrée aux échanges avec les riverains sous forme de questions réponses.

Après retour de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) sur ses dernières prescriptions, la version définitive du projet sera présentée à l'ensemble des habitants.



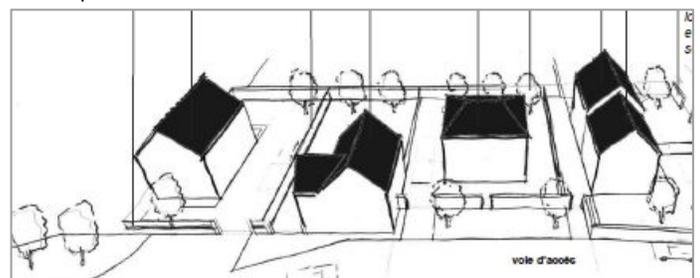
Le SILO et la coopérative, vues depuis la rue Chantereine en 2015



Croquis du futur nouveau quartier, vue depuis la rue de Chantereine



Vue depuis la nouvelle voie



Rose fête des mères

En tenues printanières sous la pluie, paniers à la main et sourires aux lèvres, vos élus sont venus sonner à vos portes, samedi 24 et dimanche 25 mai 2025, pour vous offrir une rose à l'occasion de la fête des mères.

Ce n'est pas moins de 300 roses qui ont été distribuées. Cette tradition dans notre village est toujours un moment d'échanges privilégié. Toute l'équipe municipale vous remercie pour votre accueil chaleureux.



100 ans Mme FRANCOZ



Le 15 juin 2024, Avernois a fêté les 100 ans de sa doyenne Jeanne FRANCOZ, l'occasion de lui rendre un chaleureux hommage en présence de sa famille, de ses amis, des personnes qui la connaissent depuis tant d'années, et de lui décerner la médaille du village. Arrivée à Avernois en 1969 Jeanne fait partie de la mémoire du village et a toujours pris plaisir à partager ses souvenirs et anecdotes.

Nous remercions chaleureusement Philippe, son fils, de nous avoir permis d'être réunis en si grand nombre ce jour-là autour de Jeanne, pour partager ce gâteau d'anniversaire spécial 100 ans.

Au bouclage de ce bulletin municipal, nous avons appris le décès de Jeanne, survenu à l'âge de 101 ans. Un hommage lui sera rendu dans la prochaine édition.



Ecole & Jeunesse

Avernes investit dans sa jeunesse : une école dynamique !

Depuis la rentrée de septembre 2023, l'école du bourg d'Avernes bénéficie d'un souffle nouveau avec l'arrivée d'une équipe pédagogique enthousiaste et investie. Placée sous la direction de **Mme. Élodie GAY**, enseignante en classe de CM, l'équipe se compose de **M. Aurélien PERIE** (classe de CE), **Mme. Lucile MARTINS** (classe de GS et CP) et **Mme. Virginie CRECY** (classe de PS et MS).



Les enseignants ont su insuffler une belle énergie au sein de l'école, en collaboration avec l'équipe communale périscolaire. Ensemble, nous avons co-construit une programmation d'activités riches, variées et adaptées aux enfants. Grâce à cette collaboration, les élèves ont pu profiter tout au long de l'année de **spectacles de musique et de théâtre**, de sorties ainsi que de **nouvelles activités sportives** comme **le golf et le tennis**.

L'année 2023-2024 a été marquée par **l'organisation de Jeux Olympiques de l'école**, avec une **remise de médailles** à l'ensemble des participants, un moment festif et fédérateur. Les élèves ont également bénéficié de cours de golf et d'instruments à percussion, avec une représentation en fin d'année.

L'année scolaire 2024-2025 a été particulièrement dynamique grâce à de **nombreux projets portés par l'équipe enseignante** et **soutenus financièrement par la municipalité** qui augmente chaque année le budget alloué au projet école :

- Deux classes ont bénéficié de séances de **golf** ;
- Les deux autres classes ont participé à des **promenades de découverte** de l'environnement ;
- Des **intervenants extérieurs** sont venus sensibiliser les élèves à l'histoire de notre **commune** et au **cycle de l'eau**, avec notamment **la visite de la source d'eau potable, la source de la Douée** ;
- L'ensemble de l'école a participé à une **grande sortie à Sainte-Adresse**, mêlant **découverte de la pêche, cerfs-volants et châteaux de sable**.

Deux projets culturels d'envergure ont également rythmé l'année :

- Un **projet musical** couronné par un **spectacle impressionnant**, au cours duquel **49 élèves ont joué un morceau au violon**, après seulement un an de pratique !
- Un **projet théâtral** qui s'est clôturé par une somptueuse représentation, impressionnante par sa qualité et longuement applaudie par les familles.

La municipalité augmente chaque année le budget alloué aux projets de l'école. Il atteint 13 211€ sur l'année 2024-2025

Projets scolaires 2024-2025	Montant
Conservatoire du Vexin	4 660 €
Théâtre	3 110 €
Golf	1 500 €
Bus (sorties)	2 980 €
Festival les enfants d'abord	500 €
Adventureland promo CM2	461 €
TOTAL	13 211 €

Ecole & Jeunesse

Une continuité pour les années à venir

Cette année scolaire s'est conclue sur un très beau bilan, porté par une équipe soudée, dynamique et à l'écoute des enfants. Bonne nouvelle : **la même équipe pédagogique sera présente à la rentrée 2025-2026**, prête à relever de nouveaux défis aux côtés de l'équipe communale.

Nous croyons que **l'avenir de notre village se construit dès l'école**. En soutenant les projets éducatifs, sportifs et culturels de notre jeunesse, la commune affirme son engagement à créer un cadre d'épanouissement pour chaque enfant.

Effectifs

Avec un gros contingent de CM2 partant au collège ce sont 19 élèves qui quittent l'école pour 14 entrées prévues. Avec 5 CM2 à la rentrée 2025, les effectifs remonteront dès la rentrée suivante. Les 4 classes sont maintenues à la rentrée 2025.

Budget affecté à l'école

En 2024, les investissements se sont poursuivis avec notamment l'acquisition de nouveaux équipements pour les classes.

Période	Travaux réalisés	Montant
2022/2023	Achat LED et sécurité	17 142 €
2023/2024	Rénovation complète de la classe maternelle + changement de différentes portes et fenêtres	118 015 €
	Achat de 6 jardinières	725 €
	Travaux dans la cantine	857 €
	Réparations de la conduite du chauffage (cantine)	5 583 €
2024/2025	Achat de mobilier	26 907 €
	TOTAL	169 229 €
	Subvention DETR, PNR, Conseil Départemental	119 292 €

Nouveaux services périscolaires : en 2024 les horaires de garderie ont été **augmentés de 30 minutes** pour plus de souplesse pour les parents, à tarif identique. **A la rentrée 2025 un nouveau service de garderie ouvre pour les mercredis** en période scolaire, matinée ou journée entière. Les inscriptions sont ouvertes, s'adresser en mairie.

Une tradition qui se poursuit

Depuis quatre années, la commune organise une cérémonie en l'honneur des élèves de CM2. Cette tradition inclut une sortie à Aventureland et la plantation le 11 novembre d'un arbre fruitier choisi par les enfants. À cette occasion, un diplôme symbolique de fin de scolarité primaire et une toque sont remis aux futurs collégiens. Cette année le cerisier, prunier et pommier produisent leurs premiers fruits.



Relais Petite Enfance

Depuis fin janvier 2025, la commune dispose d'un lieu d'accueil-jeux du Relais Petite Enfance (RPE) de la CCVC afin de répondre à la demande des professionnels de l'accueil individuel des enfants. Tous les assistants maternels du territoire et les enfants accueillis peuvent ainsi prendre part aux animations qui sont proposées dans la salle Joseph Kessel **chaque mercredi matin (hors vacances scolaires) de 9h30 à 11h30**. Ils bénéficient ainsi de pôles de jeux répondant aux différents besoins et stades de développement des 0-6 ans, tout en assurant la sécurité des plus petits pour lesquels un espace cocooning est spécialement dédié.

La commune a mis à disposition du RPE un local dédié pour ranger les divers jeux et équipements. Le planning mensuel des animations est à disposition sur le site internet de la commune.



Ce projet est 100% financé par la MSA Île-de-France (Mutuelle Sociale Agricole) et par la communauté de communes Vexin Centre. Nous tenons à les remercier chaleureusement ainsi que le personnel du RPE pour l'animation de ce lieu dédié aux 0-6 ans.

Inauguration le 29 janvier 2025 par le Maire et la 1^{ère} adjointe à la jeunesse du nouvel accueil-jeux du RPE en présence des représentants des co-financeurs, de la PMI et de 3 assistantes maternelles du territoire

Mme. Allemand (Coordinatrice Petite enfance de la CCVC), Mme Deremetz (MSA Ile de France), Mme. Guillemet-Savy (PMI)

Participation citoyenne

A la demande de la municipalité, la **gendarmerie nationale** a présenté en décembre 2024 le **dispositif « Participation citoyenne »** que souhaite mettre en place l'équipe municipale sur la commune.

Devant une assemblée d'une cinquantaine d'habitants, les gendarmes ont détaillé cette démarche partenariale et ont précisé le **rôle attendu des référents de quartier** (3 ou 4 maximum pour l'ensemble de la commune). Les candidats pour être référent de quartier devaient se faire connaître auprès de la mairie.

Faute de candidats permettant de **couvrir la totalité de la commune**, le dispositif ne peut pas se mettre en place. Les personnes intéressées, qui ne sont pas déjà portées volontaires, peuvent se faire connaître en mairie pour de plus amples détails sur le rôle attendu des référents de quartier.

Réunion Publique
"Participation Citoyenne"

Mardi 17
décembre
2024
à
19h

proposée par la
Gendarmerie Nationale
en partenariat avec la
Municipalité
à destination des
habitants

POUR UN
ENGAGEMENT
SOLIDAIRE

PARTICIPATION CITOYENNE

Salle des fêtes
Joseph Kessel

Bibliothèque municipale



Comme les années précédentes, la bibliothèque a proposé plusieurs animations, en plus de l'accueil du public et des sessions scolaires qui ont lieu 1 fois par mois pour le plus grand plaisir des enfants.

- Atelier citrouilles pendant les vacances de Toussaint pour les enfants, animé par Claire Guilleux
- Atelier Vitrail pour ados et adultes en novembre suite au succès de l'atelier organisé pour les enfants en 2023, animé par Diana Nguyen, maître verrier.
- Atelier cartes 3D le 13 décembre (enfants / adultes) proposé par Jeanine Caillié



- Rencontre en octobre avec Valériane Taront, autrice originaire du Vexin qui a publié 2 romans se passant dans la région.
- Rencontre et dédicaces avec Marie-Hélène Lafon le 22 novembre
- Le cercle de lecture qui se réunit une fois par mois pour échanger autour de nos lectures
- Un atelier d'écriture qui se réunit également 1 fois par mois animé par Cécile Luquet.

Vous avez la possibilité de réserver des livres et nous tiendrons compte de vos demandes lors de prochains achats si la Bibliothèque départementale ne peut nous les prêter.

La bibliothèque est un lieu ouvert et GRATUIT. Alors n'hésitez pas à venir y faire un petit tour aux horaires :

- Mercredi 14H30-16H30 (sauf vacances scolaires)
- Vendredi 16H30-18H30 (sauf vacances scolaires)
- Samedi 10H00-12H00 – TOUTE L'ANNÉE.

Contact : bibliotheque.avernes@orange.fr



Systeme d'alerte des citoyens



Mairie d'Avernes

SERVICE DE NOTIFICATION D'ALERTE

[Espace membres](#)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Ce service vous permet de recevoir gratuitement les notifications d'alertes de votre commune par SMS ou MESSAGE VOCAL afin de vous informer le plus rapidement possible sur des événements exceptionnels ou des événements du quotidien. [VOIR LA VIDÉO]

Nom

Téléphone mobile ou fixe

Prénom

E-mail

Sélectionnez votre commune

SÉLECTIONNEZ VOS CENTRES D'INTÉRÊTS :

- VIE DE LA COMMUNE (FÊTE DES VOISINS, BROCANTE, ARBRE DE NOÛL,...)
- RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (ELECTRICITÉ, EAU, INTERNET, TÉLÉPHONE,...)
- RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES (INONDATION, CANICULE, TEMPÊTE,...)
- CIRCULATION, STATIONNEMENT (TRAVAUX, ACCIDENTS, ROUTES BARRÉES,...)
- VIE SCOLAIRE (INFORMATIONS DIVERSES,...)
- SÉCURITÉ (INFORMATIONS DIVERSES,...)

Quelques exemples :

mardi 10 mai 2022

ALERTE CAMBRIOLAGE et DEMARCHAGE! La gendarmerie signale des cambriolages dans notre secteur. Ne faites entrer personne et appeler immédiatement la gendarmerie 17:03

lundi 20 juin 2022

TRAVAUX sur le réseau d'EAUX USEES Rue Valette: ROUTE BARREE de 8h à 17h jusqu'en aout. Merci aux riverains de sortir les véhicules de chez eux avant 7h30. 11:48

L'ARS alerte sur des démarchages téléphoniques malveillants pour des mesures du taux de CO2. N'invitez personne à visiter votre domicile à ce sujet. 15:26

vendredi 10 janvier 2025

La cérémonie des voeux aura lieu samedi 11 janvier à 11h. En plantant la carte de voeux distribuée, chaque foyer verra jaillir un mélange de fleurs. Prenez soin de votre santé et partageons nos valeurs du bien-vivre-ensemble dans notre commune. <https://mms.tf/XY> 12:23

A mai 2025, nous enregistrons actuellement 309 abonnés, pour 874 habitants et près de 350 foyers. En 2022 la mairie avait envoyé 47 alertes, certaines à tous les abonnés, d'autres uniquement aux riverains concernés par une panne ou par des travaux (*ces notifications ciblées nécessitent que les personnes renseignent leur adresse*).

En 2024, la communication envoyée directement aux inscrits s'est élevée à **114 alertes ou informations**.

Ce système **GRATUIT** permet de recevoir **par SMS** les alertes émises par la mairie.

Pour ceux encore non enregistrés, **nous vous recommandons fortement de vous inscrire** dès à présent, pour tous les membres de votre foyer détenant un téléphone portable. Cela vous prendra moins de 3 min, c'est entièrement gratuit et aucune application à installer!

<https://avernes.alertecitoyens.com>



Les jeux antiques de Sagy

Les Jeux Antiques de Sagy ont offert à notre intercommunalité un moment inoubliable, empreint de camaraderie et de compétition. Après l'édition des Jeux de Montgerold, c'est au tour de la commune de Sagy d'avoir brillamment organisé cet événement, qui a vu la participation enthousiaste de notre village.

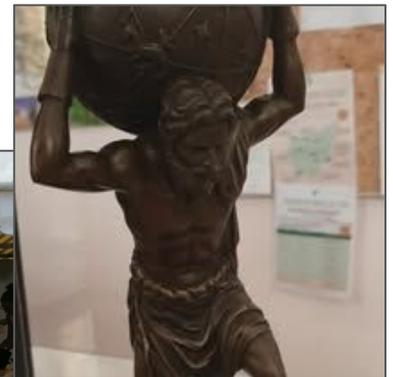
Pour représenter notre commune et défendre nos couleurs, une équipe dévouée a été formée. Des participants, tous motivés, Nathalie HERICOURT qui s'est distinguée avec la confection des costumes, Manon André, Roxane Aramini, Benjamin Duval, Hanaë Millet, Yohan et Adèle Nativel, Amélie Orhant, Nicolas et Amélie Pasternak, Annabelle, Aurélien, Paul et Léon Sénéchal. Cette équipe a été coachée avec brio par Nathalie Hericourt, Nathalie Millet et Mireille Caillie. Un grand merci également à Chrystelle Noblia et Véronique Mathon qui ont incarné notre déesse Aphrodite.

Les épreuves des Jeux, inspirées des traditions antiques, comprenaient le tir à la corde, le lancer de javelot et de disque, les relais de courses à pied et même des courses de chars. Entre les efforts sportifs, un repas grec authentique composé d'un pain garni et d'un verre de cervoise a régalé les participants et les spectateurs.

Grâce à l'énergie et à l'implication de tous, Avernes s'est distingué en remportant le trophée de ces Jeux Antiques. Ce succès nous engage à organiser la prochaine édition, un défi que nous relèverons avec enthousiasme pour perpétuer cet esprit de convivialité et de fête.

Un immense merci à tous les participants, aux organisateurs et à nos supporters pour leur contribution à cette belle victoire !

Vive les Jeux Intercommunaux du Vexin !



La T'Avernes

Petit retour quelques années en arrière...

Lors de la consultation des habitants en 2017 par la chambre de commerce et d'industrie missionnée par la commune, les habitants avaient plébiscité en masse la création d'un lieu de partage et de vie qui prendrait la forme d'un café bistrot et d'un restaurant. Les résultats de l'enquête montraient un engouement très important pour deux activités: 76% des réponses se montraient très favorables ou favorables à l'ouverture d'un café bistrot (le matin, le midi, l'après-midi et le soir) et 85% de réponses très favorables ou favorables à l'ouverture d'un restaurant traditionnel familial (midi et certains soirs). Fort de cet engouement, la commune a transformé le bâtiment de l'ancienne poste en brasserie. La commune a alors confié l'exploitation de ce nouveau lieu de vie, via une convention d'occupation du domaine public, à un gérant qui s'engagerait à répondre aux attentes des habitants. L'inauguration en janvier 2020 lançait ce lieu de vie, exploité par Maria, figure bien connue dans la commune puisqu'elle avait tenu le dernier bar restaurant du village. En septembre 2021, Maria prenait sa retraite et un nouveau gérant assurait la continuité en reprenant l'exploitation de la brasserie La T'Avernes avec la même convention le liant à la commune et dans les mêmes conditions.

Petit à petit des habitants, des entreprises, des gens de passage, des clients de la T'Avernes faisaient connaître leur mécontentement auprès des élus municipaux et se plaignaient d'avoir perdu « leur » lieu de retrouvailles, de convivialité où ils prenaient plaisir à se rencontrer.

En effet, si les horaires appliqués depuis la création de la T'Avernes, à savoir une ouverture à 8h30 et une fermeture à 19h en semaine et 22h les soirs de week-end, ont bien été appliqués par le nouveau gérant durant les premiers mois de sa reprise d'activité, ce dernier a petit à petit restreint son activité de café bar, et a décidé, unilatéralement, de n'ouvrir qu'à 10h tous les matins et de fermer après le service de déjeuner à 15h (en dehors des soirs de week-end). Plus que d'un changement d'horaires il s'agit tout simplement de l'arrêt d'une activité que les habitants avaient fortement réclamée lors de la co-construction du projet. En ouvrant de 10h à 15h : finis les cafés et petits déjeuners du matin, finis les goûters et ces moments de fin d'après-midi pour partager un verre en semaine. Ce changement d'horaires et suppression d'activités est d'autant plus incompréhensible que les termes de la convention signée par l'exploitant et la Commune précisait que :

« L'occupant s'engage à proposer, selon horaires et jours d'ouverture à convenir avec la commune, une restauration à déjeuner et à dîner, ainsi qu'une activité de bar en journée. »

Comme indiqués dans le bulletin municipal de novembre 2021 dans lequel était souhaitée la bienvenue au nouveau gérant M. TENERINI, les horaires convenus entre la commune et le nouveau gérant étaient diffusés à l'ensemble des habitants, et publiés à la vue de tous:



La T'Avernes

Depuis le 1^{er} Octobre Maria a laissé l'exploitation de la T'Avernes à Alexandre TENERINI et son épouse, Marie.



NOUVEAUX HORAIRES



Bulletin Municipal - Novembre 2021

La T'Avernes

Face aux multiples demandes des habitants venant se plaindre en mairie, face à leurs mécontentements et à leur envie de retrouver le lieu de vie dans lequel ils avaient pris goût à se retrouver, la mairie a fait part du problème à l'occupant de la T'Avernes et lui a demandé de revenir aux horaires convenus - et qu'il avait lui-même appliqués lors de sa reprise d'activités, en lui rappelant l'importance de se conformer aux activités plébiscitées par les habitants le matin et l'après-midi, en lui rappelant les obligations inscrites dans la convention d'occupation du domaine public qu'il avait signée. La commune n'a jamais demandé une quelconque modification, ni d'activité ni d'horaires d'ouverture ni de fermeture. M.TENERINI a décidé seul.

Les 1^{ères} demandes de la mairie auprès de M. TENERINI ont eu lieu en juin 2022. Patiente, la commune n'a hélas jamais été entendue.

Devant l'absence de volonté de l'exploitant de respecter ses engagements et après deux mises en demeure restées sans effet, la municipalité a dû se résoudre à réagir et lui a notifié le 22 novembre 2024 la résiliation pour manquement contractuel à la convention d'occupation du domaine public avec effet au 31 décembre 2024. Pour redonner vie à cet endroit dès la prise d'effet de la résiliation et vite retrouver un lieu conforme aux attentes exprimées par les habitants, la Commune a, parallèlement à la résiliation, lancé un appel à candidatures pour trouver un repreneur fidèle au cahier des charges de l'établissement: l'exploitation d'un lieu convivial permettant notamment aux habitants de se retrouver autour d'un café, d'un goûter, d'un apéritif et d'un restaurant familial traditionnel.

Vous êtes nombreux à avoir exprimé votre soulagement en apprenant la procédure de résiliation et la recherche d'un repreneur. Tout comme vous avez été nombreux à exprimer votre hâte à retrouver un lieu convivial ouvert. Malheureusement, le gérant n'a pas libéré les lieux. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la mairie défend donc la position que M.TENERINI occupe le domaine public sans aucun contrat ni autorisation de la mairie.

Du côté de l'appel à candidatures, des repreneurs se sont d'ores et déjà portés candidats pour exploiter la T'Avernes.

Calendrier des foodtrucks



Tous les mardis soir :

Chez Papy, cuisine traditionnelle maison.

Plats du jour, bocaux stérilisés.

17h30-20h. 06 37 35 92 24.

Parking des casiers

Un mercredi soir sur 2 (n° de semaines impaires de l'année) :

Camion pizza.

8h-21h30. 06 80 15 78 24.

Parking des casiers

Un mercredi soir sur 2 (n° de semaines paires de l'année):

Vex'in Truck.

Cuisine à base de produits du Vexin. Burgers et grillages.

06 50 93 85 15.

Parking des casiers

Tous les samedis soir :

Camion pizza.

18h30-21h. 07 82 82 95 95.

Place du marché



Décès d'élus locaux

Stéphane Négrerie, conseiller municipal d'Avernes élu le 15 mars 2020, nous a quitté subitement le 13 novembre 2024, à 60 ans. Solitaire, ayant pris ses distances avec sa famille, il s'était investi dans la vie municipale du village et y avait trouvé sa deuxième famille.

Stéphane s'impliquait notamment dans les commissions municipales Sécurité Routière et Sécurité des Bâtiments. Il intervenait aussi comme délégué titulaire au sein du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français. Il préférait travailler en binôme, pour aider, pour se sentir utile.

En binôme avec Véronique Mathon, il avait arpenté les terres maraîchères et les marchés, dès le début du mandat, à la recherche de producteurs pour qu'un marché de producteurs et d'artisans locaux voit le jour à Avernes. Ce marché mensuel était sa fierté.

En binôme avec Christine Bessodes il était en charge des visites de Sécurité des Bâtiments communaux et de la sécurité routière. Il répondait également toujours présent aux demandes de Mireille Caillie, pour l'école ou autre, et prêtait main forte sur toutes les organisations d'événements dans le village. Bien plus qu'un compagnon de route, le maire, les adjoints, les conseillers municipaux ont perdu un ami.



Le destin a voulu que le créateur du P'tit Festival (nom historique) nous quitte brutalement, la veille de sa 9^{ème} édition, le 27 mars 2025. **Marcel Allègre, maire de Frémainville**, avait demandé au théâtre de l'Usine de créer un festival dans sa commune. C'est finalement à Avernes que le festival verra le jour, co-organisé avec Daniel Bailleux, le maire de l'époque, pour que ce festival prenne place dans la belle salle des fêtes Joseph Kessel. Adieu mon ami Marcel.

Ils sont nés, Ils se sont unis, Ils nous ont quittés



STROHL TOUCHARD Zoé,
le 8 Avril 2025

LAMOUCHE June,
le 14 Avril 2025



FERREIRA David &
PATRAO RIBEIRO Karine,
le 25 janvier 2025



BERTRAND Jean Claude,
le 21 Janvier 2025

JUFFROY Eliane née FUSCO,
le 7 Février 2025

RAMOS Arturo,
le 16 Février 2025

Ils sont nés, Ils se sont unis, Ils nous ont quittés



KABOUTE Jelani,
le 21 août 2022

NATIVEL Jules,
le 20 septembre 2022

BEURTON Ezio,
le 31 mars 2023

LECLERC Elise,
le 19 juin 2023

MANSRI Aylene,
le 9 août 2023

MAURICE Julia,
le 31 août 2023

DE FLEURY Margaux,
le 20 novembre 2023

CAPRON Romy,
le 4 janvier 2024

PONS Émérance,
le 18 février 2024

MAILLARD ORHANT Amélya,
le 15 juin 2024

BROQUIN JOCKSAN Aron,
le 18 août 2024

LITTO Noha,
le 18 août 2024

LITTO Soel,
le 18 août 2024

DIERS Enguerrand,
le 21 septembre 2024

SCHAFFNER Raphaël,
le 18 décembre 2024



ALBISSON Sandrine &
BOURDIERS-GAUTHIEZ Laurent
le 18 février 2023

BEUCHERIE Sébastien &
CHARGY Jeanne, le 8 juillet 2023

DENIAUD Sandrine &
PICARD Bernard, le 5 août 2023

CHEREAU Jordan & LAMY Marion,
le 30 septembre 2023

BAHOUCHE Rkia & LARCHER Laurent
le 25 novembre 2023

BOURGEOIS Christophe &
JOMEAU Carole, le 29 juin 2024

BAGRI Alexis &
MARTINEZ Sandy, le 6 juillet 2024

CLAVAUD Frédéric &
LECOQ Christèle Lucienne,
le 24 août 2024

BEURTON Jérémy &
LIGUORI Justine Anne,
le 7 septembre 2024



MARCHAND-TARDIF Christian,
le 7 septembre 2022

MENDES LOPES Alberto,
le 16 septembre 2022

GONCALVES Maria José née
MOREIRA DIAS,
le 2 décembre 2022

TERSIGUEL Roger,
le 23 décembre 2022



BIDAULT Christiane,
le 22 août 2023

RELIN Renée épouse RICCI,
le 31 août 2023

GICQUIAU Laurent,
le 3 septembre 2023

HENNAUX-VANDENBERG
Jean-Pierre, le 8 septembre 2023

LASFARGUE Alexandre,
le 2 octobre 2023

PAULET José,
le 16 novembre 2023

DE MEAUX Charles-Antoine,
le 25 novembre 2023

CABRAL Aleixo,
le 6 décembre 2023

CARPRIEAUX Jean-Paul,
le 14 décembre 2023

VISBECQ Marie née TROCHET,
le 14 février 2024

GOSSE Dominique, le 10 avril 2024

GAY Claude, le 3 juin 2024

BENAISS Patrice, le 5 juillet 2024

DEMATION Serge, le 31 juillet
2024

TERSIGUEL Annik née CAROFF,
le 1^{er} août 2024

OLIVÉ Christiane née GUYOT,
le 5 novembre 2024

NÉGRERIE Stéphane,
le 13 novembre 2024

Travaux communaux réalisés 2022-2023



Nouveaux réseaux d'eau potable, d'assainissement et nouvelle chaussée - Rue Valette en 2022



Expérimentation: prestation d'une balayeuse pour le nettoyage des rues



Rénovation des appartements communaux

Rénovation Classe maternelle



23 Juin 2022 - Inauguration des casiers automatiques



De gauche à droite : Maurice BARATE Secrétaire Général de la préfecture du Val d'Oise, Philippe COURT Préfet du Val d'Oise, Chrystelle NOBLIA Maire d'Avernes, Dominique PORTE Représentant du PNR VF, Alain RICHARD, Sénateur du Val d'Oise, Emilie CHANDLER Députée du Val d'oise, Michel GUIARD Président de la CCVC



De gauche à droite : Chrystelle NOBLIA, Audrey CHANTEPIE La Rivoise, Stéphane DUVAL Huilerie, Isabelle belly Shizen T, Caroline COURCELLE Bee Api, Emmanuel DELACOUR Ferme de la Distillerie, Denis SARGERET la bière du Vexin, Jérôme VAUVILLIER Boulanger.

Nos financeurs:



Environnement



Matinée citoyenne - 2022

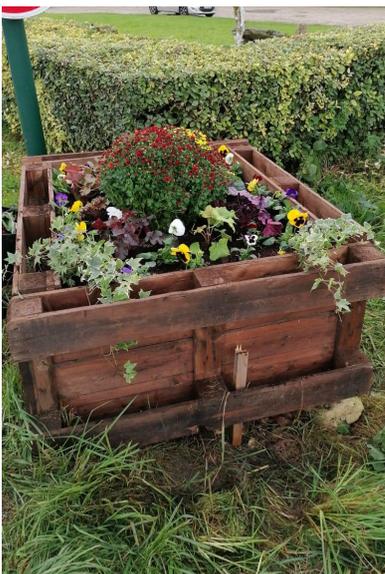
Matinée citoyenne - 2023



Gestion différenciée dans les cimetières - depuis 2022



Embellissement



Le festival d'Avernes - 3 jours de Théâtre, Magie et Concert



2022 - Groupe Arthedone, Guillaume IBOT, Théâtre de l'Usine, Gaëtan Bloom



2023 - Théâtre de l'Usine, Duo Gaëtan Bloom et Mao, The Charmrocks



2024 - In Vino Delyr, Mathieu Stepson, Les Fanteuves



Brocante



2022



2023



2024



Enfance & Jeunesse



Spectacle de Noël - Décembre 2022 - 2023



Animations périscolaire 2022



Fête de l'école

Juin 2022



Carnaval - 2024



Promotions CM2 - Journée à Aventureland et plantation de l'arbre de la promotion



2022



2023

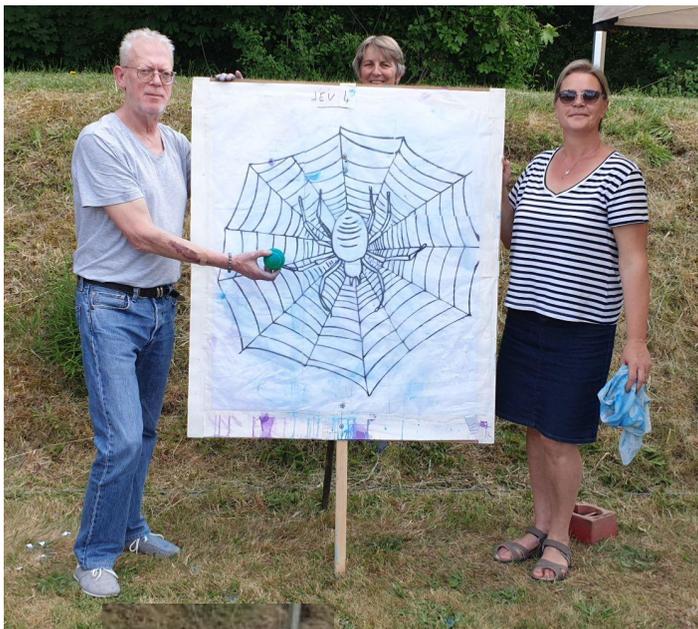


Jeux Intervillages

21 mai 2022 à Vigny



10 juin 2023 à Condécourt



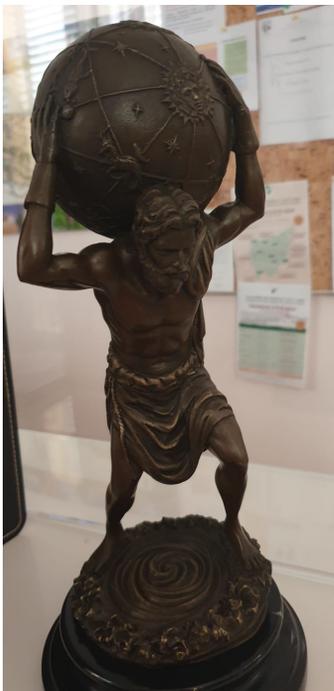
25 mai 2024 à Ableiges



Jeux de Montgerold 2022



Jeux Antiques de Sagy - Juillet 2024



**Avernes
VAINQUEUR!**

Journée Champêtre



2023



2024



Marché mensuel



Culture

2022- Concert Ysando Eglise St-Lucien



2022- Master Class classique



2022 - Festival Cesarts Fête la planète



2023- Festival du Vexin - Flamenco



2023 - Festival du Vexin - Chopin, Jazzman



Culture



2023- Cesarts en Fête

2024 - Festival du Vexin



2024- Pierre et le loup



Repas Champêtre



2024

2023



2022

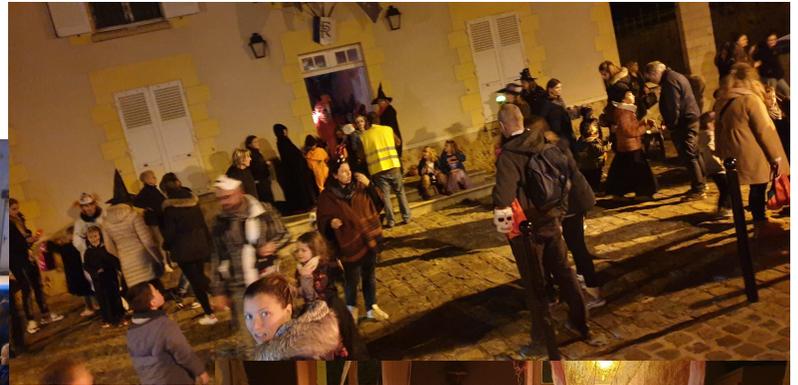


Halloween

2022



2023



2024



Commémoration du 11 novembre



2022



2024



Repas de Noël des seniors

2022



2023



Repas de Noël des seniors

2024



Divers

Téléthon 2024



Téléthon 2023



Téléthon 2022



Rose de la fête des mères



Bibliothèque



Cérémonie des vœux 2024



Agenda

Samedi 6 septembre	19h - Repas champêtre	Vendredi 31 octobre	Défilé HALLOWEEN
Samedi 15 novembre	Festival du Vexin		

Contacts & informations

mairie@avernes95.fr

Accueil téléphonique :

01 30 39 20 13

Lu, Ma, Je, Ve : 9h-12h / 14h-18h

Sa : 10h-12h

Accueil Mairie :
et

La Poste Agence communale :

Lu, Ma, Je, Ve : 16h-18h

Sa : 10h-12h

Retrouvez sur le site internet les bulletins municipaux au format numérique, rubrique :

avernes95.fr/vie-municipale/bulletins-municipaux/.

#AvernesConnecté

- site internet et page facebook de la mairie pour toutes les actualités : www.avernes95.fr
- recevez **par SMS des notifications d'alerte de la commune** (alerte météo, coupure d'eau ou d'électricité, crise sanitaire...) en vous abonnant **gratuitement** à : <https://avernes.alertecitoyens.com>.



Comité de rédaction : D. Aït-Oussekri, C. Bessodes, V. Mathon, C. Noblia, S. Poulain-Duval
Contributions et photos : P. Bessodes, M. Caillié, A. Chibani, M. Mathon, A. Noury, F. Ponsolle, SIARP, SMIRTOM.

